

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Salle des séances du Conseil communal, salle Omnisports, Blonay

Présidence : Mme Laura Ferilli, Présidente du Conseil communal

Scrutateurs : M. Fabrice Borlat  
M. Claude Bovey

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Diane Ciurlia

Excusé : M. Fernand Capozzi

Sont présent·e·s : 48 Conseillères et Conseillers communaux (sur 65)

Excusé·e·s (14) : Mmes Adeline Cardinaux, Rita Crevoisier Mills, Anne Wegmüller,  
MM. Guy Bernard, Stéphane Cardinaux, Erwan Cuche, Daniele Gambazza, André Grivel, Olivier Karlen, Roland Karlen, Windsor Mills, Jean-José Nesa, Eric Vodoz, Yann Zimmermann

Absents (3) : MM. Xavier Grandjean, Cédric Montet, Jean-Pierre Steiner

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal **No 36** de la séance **du 27 octobre 2020**
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Présentation du Plan d'affectation du Château de Blonay
5. **Préavis municipal n° 13/20** relatif à une demande de crédit de CHF 345'000.00 pour la sécurisation du cheminement piétons du chemin du Péage entre les Chevalleyres et le village de Blonay
  - 5.1 Rapport de la commission d'étude
  - 5.2 Rapport de la commission des finances

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

6. **Préavis municipal n° 04/20** relatif à une demande de crédit de CHF 700'000.00 pour l'aménagement d'un cheminement pour piétons à la Route de Brent
  - 6.1 Rapport de la commission d'étude
  - 6.2 Rapport de la commission des finances
7. Rapport annuel 2019-2020 du SIGE
8. Interpellations, motions et postulats
  - 8.1 Interpellation de Monsieur Jean-Marc Nicolet et consorts « *Projet de liaison pour VTT électriques Pléiades-Moléson. Paisibles alpages et sentiers ou agité parc d'attractions ?* ».
  - 8.2 Postulat de Madame Jeanne Quillet « *Pour préserver le climat, l'énergie et le paysage rechercher des alternatives au béton* ».
9. Vote heure de la séance du 8 décembre 2020.
10. Propositions individuelles, observations et vœux

**Mme la Présidente**

Bonsoir et bienvenue à toutes et tous.

J'ai le plaisir d'ouvrir cette 37<sup>ème</sup> séance de la législature.

Je vous précise que :

- La convocation comportant l'ordre du jour a été envoyée par courriel ou par poste dans le délai règlementaire de 10 jours.
- Un exemplaire de la convocation a été adressé à Monsieur le Préfet, qui n'a pas émis d'objection.
- La cloche de la chapelle St-Antoine a sonné une demi-heure avant l'ouverture de la présente séance.

Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

**Appel**

Mme la Présidente procède à l'appel.

Avec 48 conseillères et conseillers présent-e-s sur 65, l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint et qu'en conséquence notre assemblée peut légitimement délibérer.

Dès lors, je déclare notre séance ouverte, en implorant, comme le stipule l'art. 60 de notre règlement, la bénédiction divine sur les travaux du Conseil.

**Procès-verbal**

Le procès-verbal de notre séance sera tenu par notre secrétaire, Madame Céline Morier, que je remercie par avance.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

**Récusation**

Je vous rappelle, selon l'article 59 de notre règlement, le devoir de récusation qui vous incombe.

**Ordre du jour**

J'ai reçu une interpellation et un postulat.

Ainsi, je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

8.1 L'interpellation, de Monsieur Jean-Marc Nicolet et consorts intitulée : « Projet de liaison pour VTT électriques Pléiades-Moléson. Paisibles alpages et sentiers ou agité parc d'attractions ? ».

8.2 Le postulat, de Madame Jeanne Quillet intitulé : « Pour préserver le climat, l'énergie et le paysage rechercher des alternatives au béton ».

9. Vote heure de la séance du 8 décembre 2020.

Est-ce que l'un ou l'une d'entre est contraire à cette modification où souhaite apporter des modifications à cet ordre du jour ?

Mme la Présidente ouvre la séance.

**1. Approbation du procès-verbal No 36 de la séance du 27 octobre 2020**

**Mme la Présidente**

Je remercie notre secrétaire Céline Morier pour la rédaction de ce PV.

J'ouvre la discussion concernant la rédaction de ce procès-verbal.

**M. Charles Blanchod**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai une modification à la feuille 967, dans le nom de la nouvelle commune, celui-ci n'est pas écrit correctement et je pense que pour être conforme à l'article 2 de la convention de fusion, j'aimerais rappeler qu'après Blonay, il y a un espace et que St-Légier doit être écrit en entier « Saint-Légier » : commune de Blonay - Saint-Légier. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal n° 36 du 27 octobre 2020 avec la modification proposée, sont priés de le manifester en se levant.

Le procès-verbal n° 35 de la séance du 27 octobre 2020, est **accepté** par :

40 OUI

0 NON

7 Abstentions

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

**2. Communications du bureau**

**Correspondance :**

Au début du mois de novembre, une lettre de condoléance a été envoyée au président du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz, Monsieur Jean-Luc Burgy, pour le décès de sa belle-mère. Il nous a fait part de ses remerciements.

Reçue le 16 novembre, la démission avec effet immédiat de notre collègue Monsieur Guy Bernard, membre PLR.

*Lecture du courriel annexe 1*

J'ai accusé réception de ce courrier de démission et j'ai avisé le groupe PLR le 17 novembre. Dès lors, le groupe PLR a jusqu'au 22 décembre pour proposer une candidature.

Reçue le 23 novembre, la lettre de démission de notre huissier, M. Fernand Capozzi.

*Lecture de la lettre annexe 2*

J'ai reçu aujourd'hui un courrier de M. Alexandre Grandjean, président du groupement des commerçants et artisans de Blonay.

Ce courrier est adressé à la Municipalité et en copie pour le Conseil.

*Lecture de la lettre annexe 3*

**Mme la Présidente**

Pour être claire, je ne suis pas conviée à cette réunion du 30 novembre 2020. Je propose de vous communiquer ce courriel. Comme je l'ai reçu cet après-midi et que j'en ai pris connaissance tardivement, je propose à chacune et chacun d'y réfléchir et de porter ce point à l'ordre du jour du 8 décembre.

**M. Dominique Martin, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, La Municipalité a pris l'initiative, dans le même sens que la décision prise par le Conseil, puisque nous avons converti le montant que nous mettons pour le repas de fin d'année du personnel en bon à utiliser auprès des restaurants de la commune de Blonay et aussi pour le Café de Gilamont, car c'est lui qui devait organiser le repas du personnel de cette année.

Nous avons un peu joué de malchance avec le GCAB, puisque c'est par deux fois, que pour des raisons sanitaires, nous avons dû renoncer à un rendez-vous avec une délégation du comité. Cette séance aura finalement lieu le 30 novembre.

Par contre les délais sont courts, il faudra être très réactifs si nous voulons mettre quelque chose en place avant Noël, mais nous élaborerons des pistes lundi prochain avec le Président et quelques membres de son comité.

**Mme la Présidente**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Ce n'est une surprise pour personne, le souper de fin d'année du Conseil n'aura pas lieu, mais le Bureau a pris la décision de quand même faire quelque chose pour marquer le coup et de ne pas simplement supprimer ce souper.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Plusieurs discussions ont eu lieu et nous avons décidé de transmettre à chacune et chacun des membres du Conseil, l'ensemble des Municipaux, à la huissière et à l'huissier, M. Schott (Police Riviera) et à notre secrétaire Mme Céline Morier, un bon de CHF 40.- à faire valoir chez les commerçants et artisans de Blonay.

Ce bon a été émis par le groupement des commerçants et artisans de Blonay, il vous suffira d'aller dans n'importe quel lieu à Blonay avec ce bon et les commerçants et artisans se chargeront de l'encaisser auprès du comité du GCAB.

Si certaines et certains d'entre vous ont envie de faire un geste envers des familles ou des personnes dans le besoin ou défavorisées, libre à chacune et chacun de transmettre ce bon, par exemple, au bureau du service social de Blonay, qui saura certainement en faire bon usage et le transmettre aux personnes qui en ont besoin. Les membres du Bureau espèrent que cette proposition vous conviendra et vous pourrez venir chercher votre bon ce soir, pour celles et ceux qui sont présents, auprès de notre scrutateur M. Fabrice Borlat.

Pour les conseillères et conseillers qui sont absents ce soir et celles et ceux qui ne pourront pas assister à la séance du mois de décembre, le bon leur sera transmis par la poste.

**Séances du Conseil :**

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 8 décembre à la salle omnisports. Nous déterminerons l'heure au point 9 de l'ordre du jour

**Prochain scrutin :**

Le dimanche 29 novembre 2020.

**3. Communications de la Municipalité**

**Monsieur Dominique Martin, syndic**

Pas de communication

**Monsieur Jean-Luc Chabloz, vice-syndic**

Excusé

**Monsieur Bernard Degex, Municipal**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera

Lors de la séance du Conseil intercommunal du jeudi 19 novembre passé, le Conseil intercommunal a accepté de fixer le montant de l'endettement de l'Association à 15 millions, à la fois dans les statuts et comme autorisation pour la fin de la législature. S'agissant des statuts, une modification financière telle que proposée imposera que chaque Conseil communal des communes-membres doive accepter cette modification. Nous aurons donc l'occasion d'en parler à nouveau.

Dans la même séance, le Conseil Intercommunal a accepté d'exonérer les 40% des frais exonérables qui étaient dû par la Fête des Vignerons, soit un montant de CHF 564'000.-. Les frais en question ayant été comptabilisé en attente avec une vision extrabudgétaire, ce montant s'il n'avait pas été exonéré aurait été une recette extraordinaire. Il n'influence donc pas le budget courant de l'Association. Le préavis accepté répondait à une motion déposée et largement soutenue.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Le troisième préavis traité par le Conseil Intercommunal de l'ASR était une proposition de modification du Règlement général de police intercommunal (RGPI), au sujet de restrictions concernant les vols de drones. Après des débats nourris à la fois en commission et lors du plénum, les Conseillères et Conseillers ont finalement refusé d'inscrire des restrictions dans le RGPI. Il est toutefois bon de relever qu'il existe des restrictions cantonales et que les lois fédérales sont de plus en plus strictes.

EMS Les Rosiers - Reprise par la Fondation Balcons du Lac

Nous portons à votre connaissance que par courrier du 18 novembre 2020, la Fondation Balcons du Lac, à Montreux, informé notre autorité qu'elle avait repris l'exploitation de l'EMS les Rosiers à compter du 4 novembre dernier.

Cette opération est l'aboutissement d'une longue et constructive collaboration avec l'Administratrice et Directrice de cet établissement, Madame Esther Mafioly, avec pour but d'en pérenniser l'exploitation sur la Commune de Blonay, en conservant les emplois, les prestations et la capacité d'accueil qui lui sont liés.

A ce titre, la Fondation avait repris en janvier 2017 la conduite du projet de construction d'un nouvel EMS à proximité du château, qui est intégré dans le projet de PPA en cours de consultation et inscrit dans le programme PIMEMS 2017- 2022, pour y transférer l'activité existante des Rosiers à moyen terme.

Cette nouvelle étape s'inscrit dans cette démarche, qui permettra à Madame Mafioly de cesser son activité professionnelle d'ici au 30 juin 2021, tout en restant propriétaire du bâtiment.

L'EMS les Rosiers intègre ainsi cette fondation qui, déploie ses activités en multi sites dans le secteur médico-social sur la Riviera à Montreux et prochainement à Villeneuve, et assumera également à Blonay l'accompagnement socio-sécuritaire des logements protégés en construction à côté de la gare (parcelle n° 2505).

Le Département de la santé et de l'action sociale est informé de cette reprise, conformément aux directives en vigueur, ainsi que les collaborateurs de l'établissement, les résidents et les familles. La Fondation a déclaré s'engager à développer l'EMS les Rosiers dans la continuité, afin de préserver l'état d'esprit et les compétences qui ont contribué à la réussite et à la renommée de cet établissement. Notre autorité salue cette reprise tout en précisant qu'elle ne peut toutefois pas exclure une période transitoire puisque la modification du plan partiel d'extension « En Rouvenaulaz » (préavis 02/20 voté par le Conseil communal lors de sa séance du 31 mars 2020) permet à terme la réalisation de logements et d'espaces pour des activités tertiaires sur la parcelle en question. Il appartiendra à la plateforme santé Haut-Léman, en charge de la planification des lits en EMS pour l'ensemble de l'Est vaudois, de gérer la phase qui précédera l'établissement qui doit voir le jour dans le cadre du Plan d'affectation du Château de Blonay.

**Monsieur Christophe Schneiter**

Pas de communication.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

**Monsieur Jean-Marc Zimmerli.**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Provision pour investissements futurs d'un montant d'un peu plus de CHF 2.6 mios

Deux questions nous ont été posées au sujet de cette réserve :

1. Est-il possible de limiter l'utilisation d'une provision à la partie de la commune qui l'a constituée ?

Comme demandé à plusieurs reprises, nous avons pris contact avec les autorités cantonales afin de comprendre dans quelle mesure l'utilisation d'une provision pouvait être réservé à l'usage de la partie de la Commune qui l'avait constituée. Comme vous pouvez l'imaginer, la réponse que nous avons reçue ne nous laisse pas l'ombre d'un choix. Cette réserve sera à disposition de la commune dans son ensemble.

2. Mettre en place un règlement d'utilisation relatif à cette réserve.

Il faut savoir que si une réserve n'a pas besoin d'un règlement d'utilisation, elle ne peut cependant pas être utilisée sans l'approbation du Conseil Communal.

Dès lors afin de répondre à vos demandes, nous avons proposé à la Commission des finances d'utiliser cette réserve afin de financer des investissements que les rigueurs budgétaires nous auraient certainement poussé à différer. Nous pensons principalement à des préavis liés à la mobilité douce, à l'amélioration énergétique de certains bâtiments communaux et également à l'achat de biens fonciers utiles au développement futur de la commune (Hoirie Chabloz par exemple).

Ces éventuels investissements vous seront bien évidemment soumis par le biais de préavis et ne constituent en aucun cas un chèque en blanc donné à la Municipalité. Cette approche a été acceptée par la COFI qui propose d'ailleurs un amendement au préavis 04/20 allant dans le sens de l'utilisation de cette provision (= amortissement par l'utilisation de la provision pour investissements futurs en lieu et place d'un amortissement sur 15 ans). Elle explique également que le montant que nous avons gardé pour 2021 au plan des investissements est un peu plus élevé qu'à l'ordinaire (CHF 4,6 Mios en lieu et place de la moyenne de 3 Mios qui a servi de règle pendant cette législature.

#### 4. Présentation du Plan d'affectation du Château de Blonay

**M. Bernard Degex, Municipal**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vais vous expliquer le déroulement de cette présentation, nous allons essayer de nous tenir à 30 minutes de présentation. Je passerai la parole à M. Blanc du bureau Clarel et ensuite à M. Delachaux du bureau Glatz-Delachaux, afin qu'ils présentent les différents points les concernant.

Présentation de M. Degex, M. Yves Blanc et M. Nicolas Delachaux.

Power Point <sup>annexe 4</sup>

#### Questions/réponses

**M. Charles Blanchod**

Merci Messieurs pour cette présentation.

1990 c'était l'année de ma première année au Conseil, il a fallu 30 ans pour que cela se précise, il vaut mieux tard de jamais. Maintenant nous voyons que les procédures

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

deviennent très concrètes, quels sont les objectifs dans les grandes lignes pour que la ferme soit rénovée et que les deux bâtiments soient construits ? C'est-à-dire l'EMS et le bâtiment avec le parking, nous parlons de 2 ans, 5 ans ? Je suis conscient que cela dépend des procédures, mais avez-vous une idée d'un calendrier ?

**M. Bernard Degex, Municipal**

Concernant la ferme, je laisserai M. Delachaux vous répondre car c'est lui le spécialiste sur ce sujet.

Concernant l'EMS, il faut savoir que tout s'inscrit dans des plans quinquennaux, je l'ai évoqué il me semble, l'évolution, l'implantation de cet EMS sont prévues dans le plan de financements, cela veut dire que c'est dans les 5 ans à venir qu'il est possible de réaliser l'EMS.

Comme expliqué, il y aura un concours d'architecture, car c'est une exigence du SASH, du service étatique, que le futur exploitant mette au concours l'architecture.

Je pense que, entre les concours, la mise à l'enquête et les oppositions, cela va durer environ 2 ans, même en étant optimiste, avant 3 ans l'EMS ne sera pas debout.

Quant au bâtiment sur le parking du Grand-Pré, cela a été précisé et finalement ce n'était pas une volonté, ni de la fondation du château, ni de la commune, mais une exigence du service de développement du territoire qui a dit, il faut marquer l'entrée du village à cet endroit et nous voulons passer ce plan d'affectation pour qu'à cet endroit-là vous puissiez construire un bâtiment.

Cela veut dire que nous avons « 15 ans » pour le construire, puisque c'est la durée définie notamment par la LAT, pour la construction de ce bâtiment.

Donner une échéance pour la construction de ce dernier, je ne m'y risquerai pas, mais à mon avis, avant 10 ans, il n'y aura rien sur cette parcelle et maintenant c'est encore trop tôt pour l'évoquer.

**M. Delachaux**

Concernant la ferme, l'idée des propriétaires c'est d'aller vite. Le projet sera mis à l'enquête en parallèle du plan d'affectation et dès que le permis pourra être délivré et que le plan d'affectation sera accepté, en principe, le permis de la ferme le sera également. L'idée est d'ouvrir un chantier dans le meilleur des cas à l'automne prochain, ce dernier devrait durer une belle année.

**Mme Laura Ferilli**

Merci beaucoup pour cette présentation.

J'ai plusieurs questions, contrairement à M. Blanchod, j'avoue que j'ai le sentiment d'une grande précipitation et je ne comprends pas d'où cela vient ?

Je ne comprends pas, par rapport à la rénovation de la ferme, s'il s'agit des propriétaires qui rénovent, en quoi le Conseil communal est concerné ?

**M. Bernard Degex, Municipal**

Effectivement le Conseil communal n'est pas directement concerné par la rénovation de la ferme, simplement, comme les deux mises à l'enquête et les visites seront faites simultanément, il nous semblait intelligent que le Conseil communal soit informé de ce qui allait se passer avec la ferme.

D'autant plus qu'elle est classée et que nous pouvons constater qu'elle n'est pas dans un état florissant.

Nous sentons bien qu'il faut commencer à faire des travaux relativement rapidement.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Pourquoi le Conseil ou la population sont liés, cela a été évoqué à l'instant par M. Delachaux, c'est qu'il faut être sûr que le plan d'affectation passe et du coup si la mise à l'enquête de la ferme passe en même temps, il faudra que le plan soit accepté pour que les travaux puissent être faits.

C'est en cela que les choses sont liées, car en définitive c'est le Conseil communal qui accepte le plan d'affectation.

**M. Sylvain Guillaume-Gentil**

Merci pour cette présentation, effectivement il est intéressant de voir qu'il y a quand même quelque chose qui émerge au fil de ces années.

J'ai une question qui concerne plutôt la fondation, je n'ai pas complètement en tête tout le parcellaire, mais évidemment je pense que la fondation en a une bonne partie et dans l'équation, j'avoue que je n'ai pas bien compris comment nous serons capables d'assurer une certaine pérennité, une capacité d'entretien à la fondation du château. En termes de m<sup>2</sup> de construction c'est très bien, mais il y a peu je trouve, par rapport au 82'000 m<sup>2</sup> constructibles de l'époque, avec une densité probablement très faible, cela fait quand même quelques milliers de m<sup>2</sup>, est-ce qu'ils sont tous là ou il y en a qui ont disparu.

**M. Bernard Degex, Municipal**

C'est une très bonne question, il y a environ 80% des surfaces constructibles qui ont disparu.

**M. Sylvain Guillaume-Gentil**

Pour les surfaces constructibles c'est évident, mais je parle des surfaces de plancher.

**M. Bernard Degex, Municipal**

Je ne pourrais pas dire exactement la surface de plancher qui a disparu, mais il est clair qu'une grande partie a disparu, je pense qu'il y a à peu près la moitié de la surface brute en plancher qui a disparu. Simplement il fallait trouver un consensus et je l'ai évoqué plusieurs fois, notamment entre les trois services étatiques qui sont : la défense des patrimoines et sites, le développement du territoire et le SASH pour la construction de l'EMS.

C'est vraiment une forme de consensus et la fondation du château de Blonay entend, car pour la partie de l'EMS un droit de superficie va être signé, récolter une rente annuelle qui lui permettra pendant 99 ans de pouvoir entretenir un pan de toit du château ou le jardin, etc...

Pour savoir quelle est la zone qui appartient au château, c'est la plus grande partie non constructible. Le grand trapèze entre la ferme, le château et avant le Grand-Pré, tout ce périmètre appartient au château.

**M. David Baumeler**

Serait-il possible d'ajouter ce document au PV ?

*La présentation PowerPoint sera annexée au PV.*

**Mme Carole Roulet**

J'ai une question au sujet de la ferme, est-ce que cela a été étudié, plutôt que d'avoir deux appartements luxueux, qu'il y ait plutôt des emplacements communaux dans

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

cette ferme ? Nous parlions de la voirie par exemple, cet endroit est proche de St-Légier et comme nous ne serons plus qu'une commune, ce serait bien situé et il y a de la place autour.

Pourquoi construire deux appartements luxueux pour des gens privilégiés ? Est-ce que cela ne pourrait pas être un bâtiment communal, surtout avec un bâtiment ancien comme celui-ci ?

**M. Bernard Degex, Municipal**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

C'est le propriétaire, la fondation du château de Blonay, qui a choisi de restaurer ce bâtiment et de le mettre en valeur en faisant des appartements, plutôt que d'avoir un silo à sel, des pelles et des râtaux.

Il n'a pas du tout été évoqué que nous souhaitions y mettre un dépôt.

**M. Dominique Martin, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers

En complément d'information, dans un autre bâtiment, qui est aujourd'hui le bâtiment des domaines au bout du parking, nous avons souhaité l'élargir pour pouvoir accueillir la voirie. Mais nous avons eu une fin de non-recevoir catégorique au niveau du département cantonal. Ils ne sont pas entrés en matière pour nous permettre d'agrandir ce bâtiment étant donné que nous sommes dans le site du PPA du château.

**Mme Cécile Vouilloz**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

C'est par rapport au sud du chemin des Morts, où il y a actuellement les parcs à chiens, est-ce que cela va redevenir une prairie à cet endroit-là et qu'il n'y aura plus les parcs à chiens ? Puisque cela ne fait pas partie de la zone activité.

**M. Bernard Degex, Municipal**

C'est une excellente question, je ne peux pas répondre, en tout cas les parcs à chiens ne sont pas sur le PA c'est sûr. Maintenant, est-ce autorisé parce qu'il s'agit d'aménagements souples, cela sera peut-être dans la zone loisirs et sports.

C'est une très bonne question à laquelle je ne peux pas répondre maintenant.

**M. Jean-Marc Nicolet**

Mesdames et Messieurs,

Merci pour la présentation, j'ai juste des commentaires à faire sur ce projet puisque, vous le savez, certaines et certains d'entre vous s'en souviennent, car j'étais très inquiet, sur les terrasses du château quand nous avons eu le premier projet, car il était question de construire 3 hameaux. Un autour de la ferme du château, un près de l'école actuelle du Grand-pré et un troisième entre-deux, en face de la maison à M. Henri Mamin.

Je vois que, quand bien même certains de nos collègues disent qu'il se passe enfin quelque chose, moi je suis heureux de penser que toutes ces années ont pu servir à préserver au maximum, avec un regard extrêmement sévère des autorités cantonales et des services concernés de la Confédération, pour arriver à un projet le plus restreint et limité possible. C'est une première considération, la deuxième est de

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

dire que je suis heureux d'apprendre que c'est M. Delachaux et son bureau qui vont s'occuper de la réfection de cette maison historique qu'est la ferme du château.

M. Delachaux est trop modeste sans doute, pour dire que c'est lui qui porte l'immense responsabilité de la rénovation du château d'Hauteville.

J'ai eu le droit à une visite commentée et je dois dire que c'était rassurant de voir à quel point nous pouvons nous mettre aux petits soins d'un monument d'importance nationale.

J'ai une troisième question, que j'adresse directement à MM. Delachaux et Blanc, concernant l'avenir de cette affreuse verrue qui date des années 60, je l'ai vue se construire quand j'étais écolier car je passais tout près. Cette installation en éléments préfabriqués, je veux parler de l'écurie qui se trouve en-dessous de la ferme du château et non pas du couvert à machines qui sera provisoirement recyclé en abri à voiture. C'est une erreur historique d'avoir laissé construire cette écurie en béton préfabriqué et je n'ai pas vu de traces de son devenir. Merci de me renseigner.

**M. Delachaux**

Merci pour votre remarque. Effectivement cette écurie va disparaître, elle fait partie de la première enquête liée à la ferme, c'est la démolition de cette écurie et il y a uniquement le maintien du hangar provisoirement comme abri à voiture. Ce bâtiment sera complètement rasé.

**M. Marc Schreiber**

J'ai une question par rapport à l'EMS, je lis que nous remplaçons les Rosiers avec 52 lits, je conclus qu'aux Rosiers il y a 52 lits ?

**M. Bernard Degex, Municipal**

Il y a 34 lits actuellement.

**M. Marc Schreiber**

Ma question est, comme je ne connais pas les chiffres, avec le vieillissement de la population est-ce que nous ne devrions pas profiter d'augmenter un peu la capacité pour les aînés de la commune ?

**M. Bernard Degex, Municipal**

C'est ce qui se passe, car nous passons de 34 lits au Rosiers à 52 lits ici. Il y a l'idée, si une construction doit avoir lieu sur la parcelle du parking du Grand-pré, d'avoir des logements adaptés ou protégés de manière à ce que cela soit proche de l'EMS en question.

Il faut savoir que, comme je l'évoquais à demi-mot avant, tous les lits d'EMS font partie d'une planification cantonale en fonction des zones, des territoires et des communes.

Il y a relativement peu de marge de manœuvre, si tout d'un coup, nous la commune, nous disions que nous aimerions mieux qu'il y ait 80 lits, ce ne sera juste pas possible parce que le plan quinquennal a inscrit qu'il y a un nombre de lits et que l'Est vaudois a le droit à une quantité définie par rapport aux normes.

C'est très rigide et réglementé, je pense que M. Jean-Marc Nicolet, notre député, a certainement entendu parler de cela, mais ce sont vraiment des plans quinquennaux qui définissent, d'une part le projet et ensuite la construction d'un EMS. Cela peut aller entre 5 et 10 ans de délai entre le projet et la construction.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Comme nous étions déjà inscrit dans le plan avec ce projet d'EMS, cela pourrait aller plus vite.

**Mme Laura Ferilli**

Le projet de l'EMS existe depuis longtemps d'après ce que j'entends, y a-t-il eu des réflexions, à un moment donné, pour mettre autre chose qu'un EMS ? Et est-ce que la commune est en train de mener une réflexion pour proposer des habitations aussi pour les plus jeunes, pour les familles, pour des collectivités d'habitation, un autre dynamisme ?

**M. Bernard Degex, Municipal**

Quand nous évoquons les logements adaptés et protégés dans le bâtiment qui pourrait prendre place sur le parking du Grand-Pré, cela ne veut pas dire qu'il y aura exclusivement des logements protégés. Il y a cette réflexion qui est aussi présente, d'autant plus que c'est proche des lieux de loisirs, de détente, de sports, etc. Rien n'est figé et tout est permis à cette étape de réflexion du plan d'affectation.

**M. Jean-Marc Nicolet**

Merci de nous avoir détaillé le plan d'information qui va se dérouler d'ici la fin de ce mois. Parmi les visites que vous organisez, je n'ai pas de conseils à vous donner, mais je trouve que ce serait intéressant que vous contactiez les organisations, les ONG de protection du patrimoine et de la nature, à une rencontre sur place pour faire une synthèse, parce que si vous ne le faites pas, elles s'en chargeront.

**M. Bernard Degex, Municipal**

Volontiers si vous nous donnez des coordonnées et contacts, nous prendrons volontiers contact avec eux c'est plus simple. Nous les sortirons des visites traditionnelles en organisant des visites pour ces organisations.

*Remerciements à M. Blanc et Delachaux.*

*Applaudissement de l'assemblée.*

**5. Préavis municipal n°13/20 relatif à une demande de crédit de CHF 345'000.00 pour la sécurisation du cheminement piétons du chemin du Péage entre les Chevalleyres et le village de Blonay**

**Mme la Présidente**

Y-a-t-il des demandes de récusation ? Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

**M. Frédéric Karlen se récuse.**

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal ;
2. Rapport de la Commission d'étude ;
3. Rapport de la Commission des finances.

Y a-t-il des objections concernant cette façon de procéder ? J'ouvre la discussion selon l'ordre établi :

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

**1. Préavis municipal n° 13/20**

**M. Dominique Martin, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En introduction je me dois de vous informer que nous avons eu quelques petits soucis lorsque nous avons appris que la séance aurait lieu ici, dans la salle omnisports, parce que nous n'avions pas de moyens pour pouvoir faire une présentation.

Nous avons pu compter sur la gentillesse de M. Pascal Pernet qui est présent ce soir et qui nous a mis à disposition du matériel extrêmement performant. Merci M. Pernet.

Présentation de M. Martin et M. Schneiter.

Présentation PowerPoint <sup>annexe 5</sup>

**Questions/Réponses**

**Mme Carole Roulet**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais revenir sur l'image (6<sup>ème</sup> slide) concernant le bas du chemin du Péage où il y a le dessin du nouveau trottoir indiqué en jaune, qui se trouvera en amont pour prendre le nouveau passage.

Une fois que l'on a traversé, je n'ai pas vu de nouveau trait jaune pour prendre le deuxième chemin du Péage, il y aura quoi à cet endroit ?

**M. Dominique Martin, Syndic**

Il y aura une passerelle pour passer par-dessus le ruisseau et rejoindre le chemin du Péage. Cette passerelle sera réalisée avec du bois de la commune, pour permettre de passer par-dessus le ruisseau et se trouvera en retrait de la route.

**M. Philippe Volet**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question concernant la partie supérieure, j'avais fait un vœu, lors du préavis précédant, pour le secteur 3 qui est noté dans le préavis.

J'avais demandé à ce que ce bout de trottoir, qui fait l'angle du chemin Vers chez Bonjour et de la route de Châtel-St-Denis, soit prolongé jusqu'au futur préavis de la correction fluviale.

Je vois que vous n'en avez pas tenu compte, je ne peux qu'émettre un vœu pour que cela se fasse, parce que du moment où nous avons les machines sur place, je ne pense pas que c'est une vingtaine de mètres linéaires de trottoir supplémentaire qui va coûter énormément et cela permettrait de finir ce secteur qui est quand même passablement utilisé par des écoliers et de plus en plus par des familles avec des poussettes, etc.

Cela permettrait de relier le futur préavis de la correction fluviale.

C'est un vœu que j'é mets et je vois que cela n'a pas été relevé lors de la séance technique.

Le préavis s'arrête à peu près à 2 - 3 mètres plus loin du passage, je pense que si vous arrivez jusqu'à la limite de la photo, vous relieriez le futur préavis de correction fluviale, qui si je ne dis pas de bêtise, prévoit de toute façon de surélever ce trottoir pour des questions de retenue d'eau et cela ferait d'une pierre deux coups en finissant ce trottoir de manière propre.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

**M. Dominique Martin, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
Nous avons pris note du vœu de M. Volet.

**Mme Cécile Vouilloz**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
J'émet le souhait, si ce projet devait être accepté, que la Municipalité n'abandonne pas le secteur de la traversée de la route de Châtel-St-Denis et continue à faire la demande au canton pour, qu'un jour, un véritable passage pour piétons peint en jaune soit à cet endroit.

J'ai une autre remarque concernant les détours qu'il est possible de faire pour les piétons, nous pouvons voir qu'au carrefour entre la route des Osches et la route des Pléiades, toutes les familles et les personnes à mobilité réduite, ceux qui ont en besoin font les détours, mais ceux qui coupent, ce sont les jeunes et ceux qui vont très vite.

**M. Dominique Martin, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Nous avons pris note de votre vœu, mais ces aides à la traversée sont souvent liées au nombre de personnes qui utilise les passages piétons. Une fois que l'offre va arriver, qu'elle sera présente, nous sommes certains qu'il y aura beaucoup plus de passants qui oseront traverser, sans trop de peur, ces deux points névralgiques et que, par la suite, nous pourrions très bien demander une officialisation de ce passage afin de pouvoir y apposer la peinture officielle.

**M. Sylvain Guillaume-Gentil**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Pour soutenir le vœu de ma collègue, il ne faut pas créer le passage piétons, il faut remettre le passage piétons, car il existait il y a 8 ans et il a été supprimé par le Canton qui estimait qu'il n'y avait pas la visibilité pour garantir la sécurité d'un passage piéton.

Le mieux était l'ennemi du bien à l'époque et je pense que nous pourrions réessayer, même si je sais que le Canton est extrêmement rigide avec ce genre de situation.

Il est vrai que quand tous les autres ont été maintenus, celui-ci a été supprimé, mais il existait il y a 8 ans.

**2. Rapport de la Commission d'étude**

**Mme Marie-Christine Secretin**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
J'aimerais rappeler brièvement les raisons pour lesquelles la commission d'étude a finalement rendu un avis assez négatif sur ce projet. Il est clair, et cela a été très bien rappelé, que le projet comporte en fait trois projets, le secteur du haut avec rectification du passage pour piétons qui est encore exposé, ne pose en effet aucun problème. Le problème, quand nous en avons débattu l'année dernière, c'est que le préavis 19/19 ne se limitait pas à ce passage pour piétons, mais englobait également d'autres secteurs et le Conseil avait souhaité que le préavis final se concentre exclusivement sur le passage pour piétons.

Malheureusement cette demande n'a pas été respectée dans le préavis 13/20.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Le deuxième problème c'est la traversée de la route de Châtel au niveau médian. Il semble que, selon le dossier présenté au Canton tel qu'on nous l'a dit dans le préavis, cette demande remonte à 2017 et qu'à cette époque le canton ne voulait pas entendre parler d'un passage pour piétons, parce que le nombre de piétons potentiels était insuffisant. C'est la raison pour laquelle nous nous trouvons dans la situation actuelle, avec de la peinture rouge sur la chaussée.

Dans le préavis 13/20, nous ne changeons quasiment rien à cette situation puisque, partant du principe qu'un passage pour piétons n'est pas possible, M. Martin nous a montré que nous reculerions le passage de 12 mètres et qu'ensuite nous mettrions simplement de la peinture et les dépenses pour cela sont minimales.

Le but principal et les dépenses liées à ce préavis sont la construction d'un trottoir tout le long de la route de Châtel St-Denis, donc le titre du préavis prête à confusion, parce que l'on nous parle de circulation le long du chemin du Péage entre les Chevalleyres et le village. En fait, ici, il est question d'un trottoir qui doit amener le long d'un lotissement en construction et les dépenses sont dues à la réalisation de ce trottoir.

Pour la réalisation du lotissement, je vous rappelle que nous avons abattu un certain nombre d'arbres magnifiques, qui ont été remplacés par un empilement de gabion absolument horrible et que maintenant il nous est proposé de construire un mur supplémentaire.

Ce n'est pas la raison principale, mais le fait est que sur le projet lui-même, la traversée de la route de Châtel St-Denis n'apporte pas une sécurisation complémentaire réelle.

Dans les perspectives budgétaires, financières actuelles, dépenser CHF 300'000.- pour ne pas apporter une réponse sécuritaire et que la dépense soit liée à l'accès aux lotissements, est-ce que cet accès n'aurait pas dû être discuté précédemment ? J'ai trouvé très intéressant que M. Martin relève qu'effectivement il aurait fallu songer à relier directement le lotissement au chemin du Péage

C'est la raison pour laquelle, étant donné les diverses incertitudes, nous pourrions nous dire, est-ce que la position du Canton de 2017 n'a pas changé en 2020 ?

Il y a eu un grand nombre de constructions aux Chevalleyres, ce qui fait que le nombre de piétons potentiels a aussi augmenté. Cela mériterait peut-être de poser la question, quand nous allons sur place, nous nous disons que nous aurions pu le décaler un peu vers l'aval, mais cela n'était pas possible parce que nous sommes exactement à la frontière entre St-Légier et Blonay.

A ce moment-là, déplacer vers l'aval n'était pas possible parce que nous nous trouvons sur St-Légier, mais est-ce que la perspective de la fusion ne changerait pas les choses ?

Nous nous sommes demandé, étant donné les difficultés financières auxquelles nous allons être confrontés l'année prochaine en raison de la pandémie, s'il ne serait pas préférable de refuser le préavis et d'encourager la Municipalité à étudier d'autres solutions ? En effet avoir un investissement important qui n'améliore pas sensiblement la traversée de la route mériterait que diverses options soient étudiées. J'aimerais simplement ajouter que refuser le préavis n'affecterait pas la question du passage pour piétons supérieur, parce que la dépense pour ce passage piétons est inférieure à CHF 50'000.- et ne nécessite pas vraiment de passer par un préavis du Conseil, nous avons d'ailleurs aux Chevalleyres deux autres passages pour piétons qui n'ont jamais fait l'objet d'un préavis.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Voici pourquoi la commission d'étude est arrivée à une position assez négative concernant ce préavis.

**M. Christoph Schneiter,**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Si vous voulez scinder ce préavis il faudrait faire un amendement ce soir, ce serait la meilleure solution que je peux vous conseiller.

Je reviens sur ce projet, nous n'avons pas d'autres possibilités, c'est vraiment le meilleur projet. Le point noir est ici (7<sup>ème</sup> photo sur le diaporama), car nous n'avons pas de visibilité, si nous mettons le passage pour piétons plus en aval nous aurons encore moins de visibilité, vous pouvez aller vérifier. Aujourd'hui nous avons vraiment une chance de pouvoir construire ce trottoir et avoir une visibilité beaucoup plus importante. Le seul point où je peux rejoindre Mme Secretin, c'est que nous faisons une aide à la traversée et nous n'avons pas le droit aujourd'hui de faire un passage piéton en le marquant en jaune et il est vrai que c'est un peu une aberration, parce que l'on voit mieux un passage piéton en jaune et on respecte plus facilement les piétons.

**M. Dominique Martin, Syndic**

Madame la Présidente Mesdames et Messieurs,

Pour donner quelques éléments complémentaires, tout d'abord ici en aval, si clairement cela avait été une situation où la visibilité était meilleure, ce n'est pas parce c'est sur St-Légier, ce n'est pas parce qu'il y a la fusion que cela aurait gêné la réflexion. Nous aurions procédé comme pour les Boulingrins en faisant un projet intercommunal.

C'est simplement pour des questions de visibilité, si vous regardez, vous pouvez le constater, nous sommes quand même allés sur place avec des gens du canton, avec des ingénieurs et d'autres personnes spécialisées sur ces questions.

Ici, vous avez nettement moins de visibilité, vous n'en avez pas beaucoup ici et quand vous taillez dans ce talus vous augmentez la visibilité. Les photos ne sont peut-être pas assez parlantes, mais nous voyons que plus nous remontons, plus nous pouvons augmenter la visibilité des voitures qui descendent.

Il y a quand même de nombreuses personnes qui descendent ici en voiture parce qu'elles habitent le long de ce chemin. Nous améliorons aussi leur visibilité pour sortir de ce chemin du Péage.

Par rapport à la partie supérieure, il y a souvent confusion et nous devons souvent le rappeler, c'est que nous avons un montant de CHF 50'000.- que vous avez augmenté à CHF 75'000.- de dépense pour la Municipalité, mais c'est uniquement pour des dépenses extraordinaires et non prévisibles.

Il serait compliqué de dépenser CHF 50'000.- en argumentant qu'il s'agit d'une dépense urgente et imprévisible, puisque nous en parlons depuis quelques mois. Nous ne pouvons pas le réaliser de cette manière-là.

**Mme Lory Balsiger-Gigandet**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Plusieurs éléments m'ont surprise dans le rapport quand je l'ai lu et je voulais en faire part ce soir.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Tout d'abord, je constate avec étonnement que la rapporteuse est Mme Secretin qui a aussi pris la parole ce soir et qui est également, nous le savons, la Présidente de Pro-Chevalleyres.

Ce n'est un secret pour personne que Pro-Chevalleyres s'est vigoureusement opposé à plusieurs projets de construction sur le chemin du Péage et qu'ils sont liés à ces préavis, puisque, sans la sécurité du chemin du Péage, ces constructions ne peuvent pas se faire.

Mme Secretin ne l'ignore pas au vu de sa position au sein de l'association Pro-Chevalleyres et je ne serais pas étonnée que ses convictions personnelles, malheureusement, ont joué un rôle important, pour ne pas dire significatif dans la décision de participer à la commission, d'être rapporteuse, de prendre la parole ce soir et tout simplement de pousser à refuser le préavis, malheureusement au détriment de la sécurité des habitants du secteur, des piétons et des automobilistes. Personnellement, j'ai toujours habité aux Chevalleyres et je constate tous les jours à quel point les endroits concernés par le préavis sont dangereux, que ce soit en haut ou en bas du Péage, ou encore le long de la route de Châtel. La commission le souligne d'ailleurs aussi.

La Municipalité reçoit constamment des demandes du Conseil communal à propos de la sécurité routière, aujourd'hui ils se sont exécutés et cela m'étonne un peu que certains conseillers veulent faire des économies au détriment de la sécurité des habitants et surtout des écoliers qui empruntent ce chemin tous les jours pour se rendre à l'école.

**M. Frédéric Meuwly**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite apporter un complément, je faisais aussi partie de la commission d'étude et nous nous sommes vraiment retrouvés face à un dilemme au sein de la commission. D'un côté nous réalisons bien que, derrière un tel projet, un tel préavis, il y a beaucoup de travail et nous saluons le travail de M. Schneider et de son équipe de l'urbanisme et des travaux et d'un autre côté, il y a principalement les arguments d'augmenter la sécurité routière. Nous sommes bien sûr d'accord d'augmenter la sécurité pour les usagers et les piétons, mais en fait, nous avons l'impression, en tant que commission d'étude, que nous étions dans un dilemme, parce qu'il y avait, d'un côté des arguments liés à la sécurité pour les usagers et de l'autre des arguments plutôt d'ordres immobiliers, nous avons cette pesée d'intérêts.

Si je reprends le visuel que vous montrez ici, nous nous sommes dit, par rapport aux arguments pour la sécurité routière, ce cheminement ici, nous le trouvons relativement dangereux parce qu'il s'agit d'un cheminement le long d'un mur en béton, dans une zone qui est un peu incurvée, où il n'y a pas une bonne visibilité, donc ici nous avons un cheminement des piétons le long d'une route qui est dangereuse. Par rapport à la sécurité c'est pour cela que nous sommes venus avec cette idée de passer par derrière, dans un périmètre qui est très sécurisé et d'avoir une petite passerelle en bois ici, plus économique, plus écologique avec du bois de la commune comme vous le disiez M. Martin et de cheminer par l'arrière.

J'ai compris, dans ce que vous disiez M. Martin, qu'ici, il y aurait un escalier, donc pour des poussettes, pour des vélos, il est peut-être plus pratique de passer par derrière sur un cheminement plat et de pouvoir rejoindre le chemin et après de pouvoir traverser le passage piéton ici.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Il nous semblait que cette solution-là, méritait d'être étudiée plus à fond, avant de dépenser CHF 200'000.- de budget pour cette partie-là du projet.

Si vous venez sur le visuel que vous avez pour le secteur du haut (slide 9) dans la commission, nous étions tout à fait en faveur de cette partie qui concerne la sécurité routière pour les écoliers, nous avons même proposé de rajouter une barrière en bois le long de ce cheminement pour sécuriser les usagers piétons.

Nous sommes tout à fait en faveur des arguments pour augmenter cette zone. Ce qui nous dérangeait et nous mettait à nouveau devant un dilemme, en tant que commission, c'est qu'en acceptant ce secteur 3, comme dans le préavis, il y a en même temps le secteur 1 et le secteur 2 qui se trouvent ici (je ne crois pas que vous l'ayez détaillé dans votre présentation M. Schneider), si nous avons bien compris le préavis, en l'acceptant ce soir nous ouvrons la voie à l'aménagement du secteur 1 et 2, donc à la construction d'une paire d'immeubles sur cette parcelle. Dans un secteur qui est déjà densifié comme nous le savons.

Sauf erreur, le fait que cette parcelle n'est pas aménagée aujourd'hui, avait amené à un refus du permis de construire, ce qui fait que ce soir en votant en faveur du préavis, nous autoriserons l'aménagement du secteur 1 et 2 et potentiellement d'une construction.

C'est ce qui nous mettait devant un dilemme, sécurité routière oui, mais il me semble qu'il n'y a pas que de la sécurité routière dans cette proposition de préavis tel qu'il est présenté ce soir. C'est ce qui a amené la commission à voter avec 3 NON et 3 abstentions.

**M. Dominique Martin, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Pour revenir à la première question de M. Meuwly, il est vrai nous en avons parlé tout à l'heure, nous pouvons très bien faire une passerelle ici, mais le problème c'est que là en-bas, vous devez quand même traverser et le gros du montant, vous l'aurez deviné, concerne cette partie-là qui nous permet d'augmenter la visibilité. Cette partie-là nous coûte un certain montant et en plus la passerelle en bois que nous devons réaliser pour permettre d'enjamber le ruisseau. Ces éléments restent pour améliorer la visibilité, c'est quand même la clé de cette solution, qui n'est pas à notre charge, c'est à la charge du promoteur. Si vous passez derrière, de manière plus tranquille, je vous l'accorde volontiers, mais ici vous vous retrouverez avec la même solution et il faut quand même faire un mur si vous voulez couper un bout du talus. Le bout du talus tient quand même une maison qui est située juste au-dessus, le propriétaire nous a volontiers accordé gratuitement cette surface de son terrain pour pouvoir permettre la construction de ce mur et augmenter clairement la visibilité. C'est le premier élément, le deuxième élément, si je remonte en arrière, je l'ai répété également en début de séance, c'est que nous sommes tenus, via l'article 19, que si le jour où nous avons éventuellement des constructions ici, nous nous devons d'équiper la route. Là c'est un tracé qui est posé, comme nous l'avons à plusieurs endroits, vous l'avez vu tout à l'heure avec le PA du château. Nous avons à d'autres endroits où nous devons prévoir une éventuelle construction d'un trottoir, nous l'avons vu pour le chemin du Lacuez où nous avons eu des constructions et où nous avons demandé aux gens de se retirer du chemin du Lacuez pour permettre, le cas échéant, de passer avec un trottoir. Une fois que les constructions sont posées, il est un peu plus compliqué de détruire à quelque part la construction. Il n'est pas dit que demain matin nous pourrions construire un bâtiment ici, il y a bien d'autres procédures

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

bien plus complexes que de dire simplement, écoutez si c'est accepté ce soir nous pourrions vous donner un permis de construire le lendemain matin, ce n'est pas du tout le cas c'est beaucoup plus complexe. Il y a des démarches beaucoup plus compliquées.

Nous devons nous prémunir, en ayant posé sur un plan, que si un bâtiment doit se construire un jour, nous devons équiper, comme dit précédemment, car l'article 19 nous oblige à équiper la sécurité pour les gens.

C'est simplement en prévision, pour qu'on ne puisse pas nous dire qu'un immeuble sera construit et que nous n'avons pas prévu de tracé, aujourd'hui c'est ce que nous demandons avec ce préavis, c'est de réserver un tracé. Après pour les autres démarches, il s'agit d'un autre sujet qui n'est de loin pas d'actualité aujourd'hui.

**M. Charles Blanchod**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux brèves remarques. Concernant la proposition de mon collègue, je pense qu'il faut éviter les détours, car les détours, les gens ne les prennent pas. Nous le voyons très bien avec la route de Châtel St-Denis où il y a tous les jours des gens qui descendent alors qu'il y a un itinéraire conseillé qui leur demande de passer par les Grandes Portes. Tout le monde n'utilise pas les détours. Deuxième point, j'aimerais faire une remarque concernant le rapport de la commission d'étude, j'ai été surpris de constater que nous avons nommé pour cette commission d'étude un membre, un conseiller communal qui a dû se récuser. Ce qui fait que la commission d'étude a dû fonctionner à 6 et je trouve cela très dommage, j'invite les chefs de groupe à tenir compte et à intégrer cette problématique de la récusation quand ils nomment les représentants dans les commissions d'étude.

**M. Jean-Marc Nicolet**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Quelques remarques et considérations, tout d'abord, je suis fort étonné d'entendre Mme Balsiger s'exprimer sur ce sujet, sachant qu'elle est directement intéressée, étant propriétaire d'une des parcelles et anciennement du lotissement en cours de construction et qu'elle oublie même de déclarer ses intérêts.

Pour moi, je trouve cela extrêmement dérangeant et je trouve que cela donne bien le ton, malheureusement de ce double projet que nous aurions dû accepter, au nom de la sécurité des piétons et du cheminement, mais qui décidément ce soir, dans les deux cas, que ce soit sur la traversée du bas ou du haut, est beaucoup trop directement lié à des intérêts privés.

J'aurais dit oui en me bouchant le nez, mais je préfère dire non, je ne veux pas être complice de « combines ». Excusez-moi, mais je ne peux pas accepter ce genre de proximité. Juste comme cela j'ai identifié que dans la salle, au total, il y a trois personnes qui sont soit directement intéressées ou propriétaires directement concernés, très proches de ce projet et je souhaite que ces trois personnes aient l'honnêteté de s'abstenir au moment du vote.

**Mme Lory Balsiger-Gigandet**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs

J'aimerais juste répondre à M. Nicolet, je suis encore plus intéressée que ce que vous imaginez, parce que j'habite les Chevalleyres, je n'habite pas encore à l'endroit que vous précisez, j'habite aux Chevalleyres, très à proximité du premier passage

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

pour piétons qui se trouve à l'écran. Cela voudrait dire que, parce j'habite à côté de ce passage pour piéton, je dois me récuser et ne pas voter ? C'est ce que vous êtes en train de dire.

Je vous le dis je n'ai aucun intérêt sur ces parcelles-là qui potentiellement pourraient être construites et qui sont liées au préavis 19/19 dont parlait tout à l'heure Mme Secretin. Il faut quand même dire qu'il y a des procédures pour s'opposer aux projets de construction et ce n'est pas par le Conseil communal que cela doit passer. Il y a des procédures mises en place exprès pour cela si vous êtes contre les futures promotions qui doivent être faites sur ces terrains, alors faites opposition, mais ce n'est pas dans le cadre du Conseil communal qu'il faut le faire.

**M. Yvan Kohli**

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Je suis à 100% d'accord avec M. Jean-Marc Nicolet, à savoir si nous avons un intérêt financier, il faut le déclarer c'est clair.

Mais là, où se trouve l'intérêt financier ? Cela veut dire que si nous faisons un préavis sur le chemin de Mottex, je ne peux rien dire ? Non, là il y a des gens qui sont propriétaires et qui habitent les environs comme M. Philippe Volet ou Mme Secretin, ainsi que Mme Lory Gigandet Balsiger et Mme Lisa Balsiger, je ne vois absolument pas pourquoi nous devrions les empêcher de donner leur avis.

J'interviens juste sur le préavis, pour corriger M. Martin qui dit que nous en parlons depuis quelque temps. Non, nous n'en parlons pas depuis quelque temps, nous en parlons depuis 2016, suite à une interpellation de Mme Anne-Laure Emmenegger, qui avait demandé à ce que nous fassions un état des lieux de tous les points sensibles de cette commune.

Je me souviens, et je pense que les anciens se souviennent aussi, il y avait deux points critiques dans cette commune et nous allons les voter les deux ce soir, la route de Brent et le chemin du Péage. Ce n'est pas un projet qui sort comme cela de la part de la Municipalité, c'est vraiment une demande qui avait été faite par une des conseillères du GIB et qui si j'ai bonne mémoire, avait été soutenue par toutes les conseillères et tous les conseillers de notre Conseil.

Maintenant, nous avons vraiment l'occasion 4 ans après de sécuriser enfin ces deux espaces, arrêtons de nous prendre la tête pour savoir si tel et tel a le droit de dire quelque chose ou pas. Merci.

**3. Rapport de la Commission des finances**

**M. Philippe Volet**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste deux commentaires, par rapport à ce qui a été dit par Mme Secretin et précisé par M. Martin. C'est tout à fait juste que ces CHF 75'000.- ne sont pas là pour faire des projets à la bonne volonté de la Municipalité.

C'est que nous disons toujours et qui a été précisé par M. Martin, je pense qu'il était important de souligner ce point.

La commission des finances, qui a un avis favorable pour ce projet, s'est posée plusieurs questions :

Est-ce que nous répondons au problème sécuritaire ? Pour nous la réponse est oui. Nous nous sommes fait la réflexion que nous sommes une commission des finances et que la commission d'étude parle plus de finances que d'étude.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Si vous voulez faire modifier le tracé, proposez un amendement, faites votre travail de commission d'étude et proposer une variante au projet avec un cheminement séparé, mais n'allez pas discuter de points qui concernent l'argent, ce n'est pas votre travail. Ce n'est pas un avis personnel, c'est un avis de la commission des finances. Chacun doit traiter son thème, la partie étude par la commission d'étude, la partie finances par la commission des finances et là je parle vraiment au nom de toute la commission des finances.

Deuxième point, j'espère que je ne suis pas visé en ce qui concerne le fait d'avoir un intérêt, comme l'a dit M. Kohli, il ne me semble pas que parce que nous habitons à proximité d'un passage piéton, que nous pensons uniquement à nous. Je pense être suffisamment grand et intelligent pour parler au nom, comme je l'ai promis lors de mon assermentation, de la commune.

Quand je parle d'un cheminement pédestre qu'il faut prolonger, ce n'est pas pour moi, c'est pour l'ensemble des enfants qui prennent le bus qui s'arrête juste un peu plus haut et dessert tout le quartier de villas et d'immeubles qui se trouvent en dessous.

Il ne s'agit pas d'un intérêt personnel, étant donné que je vais au travail en voiture, malheureusement je n'y vais pas encore à pied.

Dernier point, la commission des finances souhaite déposer un amendement aux conclusions municipales.

**Amendement :**

Le Conseil communal décide de modifier les conclusions municipale 13/20 de la manière suivante :

1. inchangé
2. inchangé
- 3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
- 4. d'utiliser le compte 9282.40 « Dotation pour investissements futurs » afin d'amortir l'investissement.**

C'est une volonté de la commission des finances d'utiliser ce compte pour éliminer ces points noirs routiers et surtout pédestres.

**Mme la Présidente**

En complément de ce que vous venez de dire M. Volet, la commission d'étude ne peut pas amender en demandant la modification du contenu du préavis. Une commission d'étude peut amender les conclusions, elle ne peut pas faire de modifications du contenu, mais elle peut refuser un préavis.

**Mme Marie-Christine Secretin**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste préciser, à la suite de la remarque de M. Volet que dans la commission d'étude nous n'avons absolument pas cherché à entrer en considération sur les questions financières.

Je crois simplement, que tout au long du débat, nous sommes tous d'accord avec la sécurité, avec le point noir de cette traversée du chemin du Péage.

Comme M. Kohli l'a dit c'est quelque chose qui est réclamé depuis très longtemps, la question, si nous avons réagi, c'est que l'on nous dit que pour résoudre ce problème,

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

il faut construire un trottoir de 150 mètres et un mur. M. Schneiter a voulu nous démontrer qu'en élargissant un petit peu le contour, nous améliorions la visibilité, chacun peut voir si c'est vrai ou pas. Nous, nous trouvions que vers l'aval ce serait mieux parce qu'il faut voir que lorsque nous remontons vers l'amont, les voitures descendent quand même assez vite, alors que quand nous remontons, nous avons une épingle à cheveux avant qui oblige forcément les voitures à ralentir.

Nous, notre considération était seulement de dire que nous ne comprenons pas pourquoi, pour améliorer ce petit croisement entre les deux routes, il est nécessaire de construire un mur et un trottoir sur presque 200 mètres pour une somme qui nous a semblée importante.

Il n'est absolument pas dans notre intention de discuter si cette somme est justifiée. Je vais aussi préciser, comme l'on a cherché un peu à m'attaquer, si j'interviens dans l'association Pro-Chevalleyres c'est simplement pour représenter les habitants du quartier. Je pense que vous avez tous réalisé que j'habite aux Chevalleyres, je prends le chemin du Péage et le sentier des Tollettes assez souvent pour descendre à pied à Blonay, mais je ne suis pas concernée directement parce que je suis éloignée de cette région-là. Ce que je représente, c'est simplement l'opinion des gens qui habitent près de chez moi et qui, pour la plupart, ont des enfants qui prennent le pedibus le long du chemin du Péage, etc....

**M. Dominique Martin, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je souhaite ajouter un élément complémentaire, nous avons eu une opposition sur ce projet qui provenait de l'association transport et environnement et après un certain nombre de discussions, elle nous a adressé son mail aujourd'hui nous informant du retrait de leur opposition.

Ceci signifie que la Municipalité va prendre 3 engagements pour que l'opposition soit retirée à savoir :

- de tenter par tous les moyens de réinscrire une bande cyclable sur l'entier de la route de Châtel St-Denis, elle va jusqu'à la ferme du château et nous allons entamer les négociations pour la prolonger jusqu'à la sortie des Chevalleyres ;
- d'avoir une bande de marquage avant et après l'aide à la traversée, pour signaler plus haut le fait qu'il y a une aide à la traversée, par deux bandes sur le côté de la route ;
- d'entreprendre des démarches pour faire que le chemin du Péage soit limité à 30 km/h

Ceci mis à part, l'ATE a reconnu l'efficacité de l'accès pour les piétons, même s'ils auraient souhaité quelque chose de plus fort pour les cyclistes, mais le chemin du Péage est un itinéraire relativement peu pratique autant à la montée qu'à la descente pour les cyclistes.

**M. Bertrand Cherix**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

M. Volet nous fait une remarque comme quoi la commission d'étude s'est immiscée dans la commission des finances. J'aimerais bien savoir où il a lu ce texte ?

Le seul endroit où j'ai vu quelque chose qui pourrait s'apparenter ce sont les trois dernières lignes avant la fin où il est inscrit, « *la plupart des membres de la commission a considéré que l'effort financier demandé dans le préavis 13/20 est disproportionné par rapport au net bénéficiaire sécuritaire qui en résulterait.* » Il est peut-

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

être vrai que l'effort financier serait une immiscion dans vos travaux, nous aurions pu l'inscrire comme ceci, « considérer que les travaux demandés dans le préavis 13/20 sont disproportionnés par rapport au maigre bénéfice sécuritaire qui en résulterait » est-ce que cela vous conviendrait mieux ?

Car je n'ai pas trouvé ailleurs où nous nous serions immiscés dans les travaux de la commission des finances.

Un deuxième point, Mme Gigandet Balsiger trouve anormal que Mme Secretin soit rapporteure, mais je rappellerai que dans les Boulingrins, j'avais eu vent, quand j'étais Président à l'époque, qu'il aurait été demandé la récusation du rapporteur, justement parce qu'il était président d'une association pour la nature et qui s'opposait aux Boulingrins.

J'avais demandé au Préfet, si nous pouvions récuser ce Monsieur, ce dernier m'avait dit, absolument pas, il peut être opposant dans une construction et même être rapporteur de la commission d'étude.

Ceci se trouve dans le procès-verbal où nous avons parlé des Boulingrins.

**M. Michel Cardinaux**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

J'ai failli être renversé sur cette route par un vélo électrique qui montait, parce qu'il y avait deux autres vélos qui se trouvaient devant et qu'il se dépêchait de les rattraper, donc il est vrai qu'il y a un danger.

J'aimerais juste revenir sur ce qui s'est dit au niveau des compétences des commissions, parce que j'ai lu dans le rapport de la commission des finances, « *Voeux émis : Il serait bien que le trottoir soit poursuivi sur la montée de la route cantonale afin de rejoindre un autre projet, qui concerne la correction du ruisseau, afin de terminer proprement ce tronçon.* » est-ce que ce n'est pas l'autre commission qui aurait dû le dire ?

**Mme Marjolaine Truffer**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Cela va faire un peu cherche bataille, mais en ce qui concerne la commission des finances, j'aurais bien voulu avoir des éléments d'analyses, pour dire nous engageons combien et pourquoi cela en vaut la peine.

J'étais dans la commission d'étude et j'ai de la peine à me rendre compte si ces sommes engagées sont importantes, si pour celle du haut c'est peu important, mais l'apport en sécurité est plus clair, pour le secteur médian l'apport financier est très important, l'apport en sécurité est moins évident, j'aurais bien voulu l'aide de la commission des finances pour savoir si cela vaut la peine ou pas.

**VOTE Amendement :**

Nous votons d'abord sur la proposition d'amendement. Je rappelle que le vote sur les amendements ou sous-amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond.

Le Conseil communal décide de modifier les conclusions municipale 13/20 de la manière suivante :

1. inchangé
2. inchangé

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

3. **de financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
4. **d'utiliser le compte 9282.40 « Dotation pour investissements futurs » afin d'amortir l'investissement.**

Celles et ceux qui acceptent l'amendement proposé par la commission des finances sont prié-e-s de le manifester en se levant :

L'amendement tel que proposé pour le préavis n°13/20, est adopté par :

38 OUI

2 NON

6 abstentions

**VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :**

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 13/20, relatif à une demande de crédit de CHF 345'000.00 pour la sécurisation du cheminement piétons du chemin du Péage entre les Chevalleyres et le village de Blonay :

**Le Conseil communal de Blonay décide :**

1. de valider le projet mis à l'enquête publique et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis municipal n°13/20 ;
2. de lui octroyer un crédit de CHF 345'500.- destiné à couvrir l'investissement ;
3. **de financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
4. **d'utiliser le compte 9282.40 « Dotation pour investissements futurs » afin d'amortir l'investissement.**

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont prié-e-s de le manifester en se levant :

Les conclusions amendées du préavis municipal n°13/20 relatif à une demande de crédit de CHF 345'000.00 pour la sécurisation du cheminement piétons du chemin du Péage entre les Chevalleyres et le village de Blonay sont adoptées par :

25 OUI

13 NON

8 abstentions

1 récusé

6. **Préavis municipal n°04/20 relatif à une demande de crédit de CHF 700'000.00 pour l'aménagement d'un cheminement pour piétons à la Route de Brent**

**Mme la Présidente**

Y-a-t-il des demandes de récusation ?

Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

**M. Frédéric Karlen et M. Pierre Barbey se récusent**

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

2. Préavis municipal ;
3. Rapport de la Commission d'étude ;
4. Rapport de la Commission des finances.

Y a-t-il des objections concernant cette façon de procéder ? J'ouvre la discussion selon l'ordre établi :

**1. Préavis municipal**

**M. Bertrand Cherix**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
J'ai une question, combien de mètres cubes fait votre bois de mélèze et à combien d'arbres cela équivaut et où allez-vous les couper ?

**M. Christophe Schneiter, municipal**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Les mélèzes ont déjà été abattus sur la commune de Blonay, en ce qui concerne le nombre de mètres cubes, je ne peux pas vous répondre, je pourrai vous répondre à la prochaine séance du Conseil.

**Mme Cécile Vouilloz**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Comme mentionné plusieurs fois, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de sécuriser la sortie du sentier du Taxeroz sur la route de Brent en parallèle à ce projet.

**M. Christophe Schneiter, Municipal**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Nous avons déjà pris des mesures et nous sommes en discussion avec les voisins pour couper la verdure à la sortie du chemin du Taxeroz parce qu'il n'y a pas du tout de visibilité et nous sommes en discussion avec la DGMR pour voir ce que nous pouvons faire ou pas à la sortie.

**2. Rapport de la Commission d'étude**

-

**3. Rapport de la Commission des finances**

**M. Yvan Kohli**

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,  
La CoFi a amendé les conclusions du préavis et nous n'avons amendé que le point numéro 5, nous n'avons pas changé le point 4, mais suite à une recherche de notre secrétaire municipal M. Jean-Marc Guex qui s'est renseigné auprès de l'UCV, il a été mentionné qu'une commune ne peut contracter un emprunt pour un investissement qui serait immédiatement amorti. C'est pour cela que nous allons déposer un nouvel amendement, qui corrige le point 4 :

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

**Amendement :**

1. inchangé
2. inchangé
3. inchangé
4. **de financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
5. **d'utiliser le compte 9282.40 « Dotation pour investissements futurs » afin d'amortir l'investissement.**

Nous votons d'abord sur la proposition d'amendement. Je rappelle que le vote sur les amendements ou sous-amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond.

**VOTE Amendement :**

La CoFin propose d'amender les points quatre et cinq des conclusions du présent préavis comme suit :

1. inchangé
2. inchangé
3. inchangé
4. **de financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
5. **d'utiliser le compte 9282.40 « Dotation pour investissements futurs » afin d'amortir l'investissement.**

Celles et ceux qui acceptent l'amendement proposé par la commission des finances sont prié-e-s de le manifester en se levant :

L'amendement tel que proposé pour le préavis n°04/20, est adoptées par :

45 OUI

0 NON

0 abstentions

2 récusés

**VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :**

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 04/20, relatif à une demande de crédit de CHF 700'000.00 pour l'aménagement d'un cheminement pour piétons à la Route de Brent :

**Le Conseil communal de Blonay décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à lever l'opposition de Mme Catherine Martin et M. Kurt Brunner concernant l'aménagement d'un cheminement piétonnier à la Route de Brent, création d'un trottoir ou passerelle sur domaine privé et la constitution d'une servitude publique de passage à pied, mis à l'enquête publique du 29 janvier au 27 février 2020 ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement d'un cheminement pour piétons à la Route de Brent ;
3. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 700'000.00 ;

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

4. **de financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
5. **d'utiliser le compte 9282.40 « Dotation pour investissements futurs » afin d'amortir l'investissement.**

Celles et ceux qui accepte les conclusions de ce préavis amendé sont prié-e-s de le manifester en se levant :

Les conclusions du préavis municipal n°04/20, amendées sont adoptées par :

45 OUI

0 NON

0 abstention

2 récusés

## 7. Rapport annuel 2019-2020 du SIGE

### Mme la Présidente

Lors de la séance du Conseil communal de septembre, Monsieur Sesseli avait demandé un complément d'information au rapport des représentants de notre Conseil auprès du SIGE. Vous avez reçu le document fournit par M. Cardinaux.

J'ouvre la discussion sur le rapport du SIGE.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et remercie le rapporteur.

## 8. Interpellations, motions, postulats et pétitions

### 8.1 Interpellation M. Jean-Marc Nicolet « Projet de liaison pour VTT électriques Pléiades-Moléson. Paisibles alpages et sentiers ou agité parc d'attractions ?

#### M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dans l'édition d'octobre 2020 du « COMM-une-Info », nous apprenons que le Comité de l'Espace régional des Pléiades (ERP) projette de dynamiser encore plus le site des Pléiades par la création, entre autres, d'un parcours Vélo Tout Terrain (VTT) de liaison entre le Moléson et Les Pléiades, avec bornes de recharges pour les modèles électriques.

Cette information retient toute notre attention car il faut bien constater que l'essor du VTT électrique constitue un véritable boom depuis une année ou deux dans les régions de montagne, tout comme sur les hauteurs de notre commune. Avec une assistance motorisée, la montagne, nos alpages, nos forêts, les sentiers, deviennent accessibles à plus de monde : on va toujours plus loin, toujours plus haut, toujours plus vite !

Force est de constater que les conflits sont programmés : il s'agit de partager l'espace montagnard entre les différents utilisateurs, qu'ils soient exploitants agricoles, randonneurs, VTTistes sportifs ou VTTistes électriques. Si la montagne appartient finalement à tout le monde et qu'il est normal de pouvoir y accéder, il y a

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

toutefois des règles à respecter, à l'égard des éleveurs, du bétail, de la protection de la nature et du paysage.

L'an dernier, les ONG suisses de protection de la nature ont publié leurs recommandations pour assurer la compatibilité du VTT avec la préservation des milieux naturels. Elles préconisent une utilisation commune des chemins pédestres par les randonneurs et les VTTistes avec la volonté affichée d'éviter les crispations entre utilisateurs.

Il faut quand même déplorer la pratique « sauvage », en pleine expansion depuis deux ans aux dires de nombreux promeneurs et exploitants de montagnes, du VTT en parcours libres, non balisés, à travers des forêts et des pâturages. A preuve, des comportements agressifs, des pâtures malmenées, des clôtures sectionnées voire des déchets dangereux pour le bétail « oubliés » dans l'herbe...

Dès lors, afin d'y voir plus clair sur les projets de développement annoncés par le Comité de l'ERP, nous avons l'honneur de déposer les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment notre Municipalité entend-t-elle gérer les projets de développement du secteur des Pléiades, annoncés par le Comité de l'ERP, tout en tenant compte des contingences légales concernant la protection des forêts, de la nature et des paysages, de l'aménagement du territoire, ainsi que celles qui concernent l'utilisation et l'entretien des sentiers pédestres ?
2. Comment notre Municipalité entend-t-elle coordonner les projets de développement du secteur des Pléiades, de concert avec les autres communes concernées par le périmètre du Parc régional Gruyères – Pays-d'Enhaut et sa récente extension périphérique sous la forme de réserve forestière Folly-Molard, en concertation également avec les organisations de protection de la nature ?
3. Quelles mesures notre Municipalité entend-t-elle prendre, d'ici au printemps prochain, afin de mieux informer les VTTistes, électriques ou non, de leurs droits et de leurs devoirs eu égard aux exploitants agricoles, à la protection de la nature, et à la cohabitation sur les sentiers pédestres, notamment ?

**Mme la Présidente**

L'interpellation est signée par 6 personnes en plus de M. Nicolet. J'ouvre la discussion

**M. Dominique Martin, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
Nous répondrons par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

**8.2 Postulat de Mme Jeanne Quillet « Pour préserver le climat, l'énergie et le paysage : rechercher des alternatives au béton »**

**Mme Jeanne Quillet**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le béton est le matériau de construction le plus utilisé dans le monde et son emploi est largement répandu également dans nos contrées. Ce mélange de ciment, de granulats et d'eau est produit à hauteur de millions de tonnes dans notre pays.

Or la fabrication de ciment, composante essentielle du béton, a un impact majeur sur l'environnement. Au niveau des paysages et de la biodiversité tout d'abord, car sa production nécessite de grandes quantités de roches calcaires, qui sont extraites au détriment d'espaces naturels parfois de grande valeur. La carrière d'Holcim, à Eclépens, qui dévore peu à peu la colline du Mormont, en est un bon exemple. Mais le ciment est aussi un désastre au niveau climatique, car sa production émet des quantités colossales de gaz à effet de serre. « Cemsuisse », l'interprofession du ciment, parle ainsi dans son rapport annuel 2019 de 382'000 tonnes de CO<sub>2</sub> émises en 2018 en Suisse par ce seul secteur de production. À l'échelle mondiale, on parle aussi de plus de 5% des émissions globales de CO<sub>2</sub> induites par cette fabrication.

À l'heure de l'urgence climatique et de la chute drastique de la biodiversité, il semble urgent de limiter la consommation de ciment et de béton au strict nécessaire, et d'employer partout où cela est possible des alternatives moins énergivores, polluantes et destructrices. Cela est d'autant plus facile que des alternatives existent et sont pourvoyeuses d'emplois en soutenant l'économie locale. Il s'agit maintenant de mettre en place des incitations, législatives, légales, réglementaires et financières pour le développement de ces filières.

On pense tout d'abord au bois, matière première abondante dans nos contrées, et puits de carbone intéressant. Par le processus de photosynthèse, les arbres en croissance absorbent le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère, séquestrent le carbone dans le bois et libèrent l'oxygène dans l'air. Quand le bois est récolté pour être utilisé dans nos bâtiments, le carbone se retrouve comme « emprisonné » et n'est donc pas relâché dans l'atmosphère. Pour une tonne de bois produite, environ 0.9 tonnes de carbone sont séquestrées.

D'autres alternatives existent encore, comme le recyclage des matériaux de construction, une solution encore peu valorisée mais qui a déjà fait ses preuves en Suisse et à l'étranger.

Or, toutes ces solutions sont trop peu utilisées dans la construction, et le recours au béton semble être, malheureusement, un « oreiller de paresse » pour de trop nombreux acteurs.

Les communes ont un devoir d'exemplarité en matière d'écologie, et jouissent d'une certaine marge de manœuvre en la matière, en tant que maîtres d'ouvrage mais aussi via les compétences que la loi leur octroie en matière de réglementation des constructions sur leur territoire. En outre, notre Commune de Blonay, qui a obtenu le label « Cité de l'Énergie », pourrait et devrait confirmer sa volonté de veiller à une gestion plus économique et plus écologique des ressources naturelles.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Ces prochaines années, d'importants travaux de réfection et d'extension du centre scolaire de Bahyse devront être planifiés et l'utilisation d'alternatives au béton mériterait alors d'être envisagée. L'extension du Gymnase de Burier, actuellement en cours, nous indique que l'on peut construire un bâtiment scolaire avec près de 66 % du volume de construction en bois (deux étages sur trois).

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier les instruments à mettre en place afin de :

- recourir systématiquement à des alternatives au béton lorsque cela est possible dans les rénovations ou constructions de bâtiments communaux ;
- d'inscrire des dispositions relatives à l'incitation à l'utilisation de matériaux écologiques et alternatifs au béton dans le règlement plan général d'affectation (RPGA) à venir ;
- de mettre à disposition des propriétaires et promoteurs des informations sur les alternatives au béton dans la construction.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la prise en considération du postulat. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE renvoi** du postulat à la Municipalité

17 OUI

7 NON

23 Abstentions

Le postulat est renvoyé à la Municipalité

**9. Vote heure de la séance du 8 décembre 2020.**

**Mme la Présidente**

Ce point concerne l'heure de la prochaine séance du Conseil communal du 8 décembre.

La séance était prévue à 18h00 à cause du repas qui devait suivre la séance, mais puisque le repas est annulé, il n'y a, à priori, pas de raison de laisser la séance à 18h00. Néanmoins, au sein du bureau, nous avons des arguments pour et contre, puisque nous imaginons que chacune et chacun a pris ses dispositions pour se libérer à 18h00.

Nous avons décidé de soumettre au vote du Conseil l'heure à laquelle débutera la prochaine séance :

**VOTE**

La majorité des conseillères et conseillers vote pour commencer la séance du 8 décembre à 20h30.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

**10. Propositions individuelles, observations et vœux**

**M. Christian Mury**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Dans le préavis 11/20, nous avons accordé un crédit de CHF 35'000.- pour un nouveau panneau d'affichage à la salle de gymnastique de Bahyse, le panneau qui se trouve derrière vous.

Je vous relis le paragraphe du rapport de la commission d'étude concernant ce sujet :  
« - *Le préavis prévoit l'installation d'un panneau d'affichage multifonctions (panneau de type écran avec des configurations prédéfinies pour différents sports/activités) qui est légèrement plus cher qu'un panneau purement "basket", mais beaucoup plus polyvalent et utilisable pour toutes sortes de manifestations.* »

La samedi 10 octobre, je suis allé voir un match de basket et j'ai ainsi pu voir ce panneau fonctionner. A mon grand étonnement, l'équipement installé ne correspondait pas au panneau de type écran que l'on nous avait vendu lors de la séance de commission. Le sentiment de s'être fait avoir n'est pas très agréable, d'autant plus que j'étais président de cette commission et que j'avais été particulièrement attentif lors de la présentation de ce point, afin d'être sûr que nous investissions dans une technologie actuelle.

Je voudrais savoir s'il y a une explication concernant ce changement ?

**M. Bernard Degex, Municipal**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Je ne veux pas répondre à la place de M. Chabloz, mais étant donné qu'il est absent et que j'ai participé avec lui récemment à quelques séances dans lesquelles nous essayons de résoudre ce problème ; je vous informe que nous reviendrons vers vous avec des explications complémentaires concernant le fait que le panneau en question, ne soit qu'« un panneau d'affichage avec des chiffres prédéfinis » et pas un écran comme c'était souhaité au départ.

**Mme Cécile Vouilloz**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
C'est par rapport à la campagne pour ma commune proposée par le canton de Vaud pour les prochaines élections. J'aimerais savoir si la Municipalité de Blonay va distribuer ces flyers pour promouvoir la vie politique et que les gens s'impliquent plus ?

Si c'est le cas, est-ce qu'elle pourra demander au canton que les dates pour la commune de Blonay soient inscrites, parce que nous n'aurons pas les mêmes dates que le canton.

**M. Dominique Martin, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Effectivement nous allons nous poser la question, c'est encore un petit peu tôt, puisque nous avons encore 9 mois. Le moment venu, cela viendra sur la table et certainement pour les deux communes en même temps.

**Mme la Présidente**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

PROCÈS-VERBAL N° 37

Conseil Communal

Séance du mardi 24 novembre 2020, 20h30

Je vous rappelle que pour la séance du 8 décembre nous devons attribuer les jetons de présences. Je vous demande d'y penser et de me faire parvenir vos propositions. Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous un bon retour chez vous.

Je clos ainsi cette séance du conseil communal à 23h34

Au nom du Conseil communal de Blonay

La Présidente



Laura Ferilli



La Secrétaire



Céline Morier

Annexes : courriers

-----Message d'origine-----

De : GBStone <[info@gbstone.ch](mailto:info@gbstone.ch)>

Envoyé : lundi 16 novembre 2020 21:50

À : Laura Ferilli <[lferilli@blonay.ch](mailto:lferilli@blonay.ch)>

Objet : Re: Démission

Bonsoir Madame,

Madame la présidente, chers municipaux, chers conseillers et conseillères.

Par la présente lettre, je vous sou mets ma démission au sein du conseil communal avec effet immédiat.

Ma décision est d'ordre privée, professionnelle et en rapport à une mouvance avec laquelle je ne suis pas toujours d'accord... C'est avec un certain regret que je vous fais part de cette démission mais sans remord.

Cependant, j'ai eu beaucoup de plaisir à côtoyer les personnes du conseil et bien évidemment la municipalité.

Cordialement.

Guy Bernard

Capozzi Fernando  
Ch. de Bahyse 9  
1807 Blonay

Annexe 2

Mme Ferilli Laura  
Présidente du conseil  
Communal de Blonay  
Rue du Village 45  
1807 Blonay

Blonay le, 23 novembre 2020

Chère présidente du conseil,

Cela fait cinq ans que j'officie en tant qu'huissier au conseil communal.

J'ai travaillé avec quatre présidents différents et cela avec sérieux mais avec beaucoup de plaisir surtout à vos côtés.

Malheureusement, au vu de la situation sanitaire qui est incompatible avec mon état de santé, je me vois contraints de vous donner ma démission pour le 31 décembre prochain.

Je vous prie de saluer mon amie huissière Diane , tous mes collègues du bureau, les membres de la municipalité ainsi que toutes les conseillères et conseillers communaux avec qui j'ai eu de très bons rapports.

Je vous prie d'accepter, Mme la présidente, mes salutations amicales.



De : [grandjean.ficops@bluewin.ch](mailto:grandjean.ficops@bluewin.ch) <[grandjean.ficops@bluewin.ch](mailto:grandjean.ficops@bluewin.ch)>

Envoyé : mardi 24 novembre 2020 15:01

À : Monachon Fabienne <[fmonachon@blonay.ch](mailto:fmonachon@blonay.ch)>; Commune de Blonay - Secrétariat municipal <[secretariatmunicipal@blonay.ch](mailto:secretariatmunicipal@blonay.ch)>; Martin Dominique <[dmartin@blonay.ch](mailto:dmartin@blonay.ch)>

Cc : Laura Ferilli <[lferilli@blonay.ch](mailto:lferilli@blonay.ch)>

Objet : Séance Muni avec GCAB

<https://www.aide-aux-entreprises.ch/>

Mesdames, Messieurs,

Notre rendez-vous approchant à grands pas et ne sachant pas s'il aura lieu lundi prochain 30 novembre, permettez-moi, au nom du groupement des commerçants et artisans de Blonay, de vous soumettre les idées et propositions suivantes :

- Plateforme d'aide aux commerçants (voir lien ci-annexé). Echallens (5'000 habitants), Orbe (5'800 hab.), Bercher (1'000 hab.), Aigle (8'000 hab.) s'y sont mis. Pourquoi Blonay n'y arriverait-elle pas ?
- Vevey, sur l'idée des bons welcome de Qoqa et le canton de Vaud (voir lien ci-annexé)
- Créer une plateforme de soutien sur le site internet de la Commune, genre soutien aux commerçants et artisans, ou SOS commerces.
- Les mesures d'hygiène étant très strictes pour nos commerçants, pourquoi pas leur offrir du gel hydroalcoolique. En discutant avec certains d'entre eux, cette charge devient importante.
- Bon d'achat à offrir aux ménages (voir ci-dessous deux cas concrets dans les communes de Leysin (3'800.-habitants) et Gland (11'000 habitants), parution dans le 24heures

*« 60 francs par enfant Les familles recevront ainsi une valeur de 60 francs par enfant âgé de 18 ans au maximum. Les ménages n'ayant pas d'enfant à charge toucheront quant à eux 40 francs. Quant aux commerçants, ceux qui ont été forcés de suspendre leur activité recevront un montant plus conséquent que leurs collègues moins impactés. Au total, ce sont ainsi entre 80'000 et 100'000 francs que la Commune versera à ses administrés, estime la Municipalité. La Commission des finances s'est montrée favorable à ce soutien et son annonce en plénum n'a pas suscité de désapprobation.*

*«On est obligé de faire quelque chose et on est obligé de le faire maintenant» Jean-Marc Udriot, syndic de Leysin.*

*À Gland, une action similaire a été proposée jeudi soir à la Municipalité par voie de postulat. Le conseiller communal Patrick Messmer demande que la Ville offre un bon de 30 francs à tous les ménages, utilisable auprès des commerçants inscrits à l'Association commerciale de Gland (ACG). Sa proposition a été soutenue par une large majorité du Conseil. La Municipalité va l'étudier. Le postulat précise que cette aide d'urgence, au caractère exceptionnel, représenterait un geste fort et unique de solidarité. «Ce serait non seulement un bol d'air pour nos commerçants victimes de cette crise, mais aussi une occasion de promouvoir le commerce local», a argumenté Patrick Messmer. Afin d'éviter tout abus, le bon n'est pas échangeable et sa validité sera limitée au 30 décembre 2020. »*

J'ai pris la liberté de mettre en copie Mme Laura Ferilli, Présidente du Conseil communal qui, je l'espère, saura convaincre nos conseillers d'en débattre pour soutenir nos commerçants du village, à l'instar de ce qui se fait dans de nombreuses communes du canton.

Le lien social nous manque, les sorties au restaurant, au théâtre, au cinéma, les fêtes villageoises entre amis et la famille nous manquent. Comment notre Commune pourrait accompagner nos commerçants et artisans à la relance économique ? Sans eux, notre village n'aurait plus le même charme. Ils ont toujours été là pour nous. Aidons-les à surmonter cette crise sanitaire et économique.

Parlez-en en séances du conseil, de la municipalité. Nous sommes ouverts à toute proposition autre que celles précitées. A ce jour, et à ma connaissance, aucun préavis, postulat ou motion, seul le montant de CHF 3'000.- dévolu au repas du conseil a été converti en bons d'achat auprès de nos commerçants. Je salue ici l'initiative de Mme Ferilli et de M. Borlat, mais cet élan pourrait continuer avec des projets similaires.

Que notre séance ait lieu ou pas, je suis à disposition pour en discuter, même en petit comité jusqu'à 5 personnes, alors n'hésitez pas !

Je vous remercie de prendre bonne note de ce qui précède, et dans l'espoir de pouvoir en débattre lundi prochain je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Pour le GCAB  
Alexandre Grandjean  
Président

Annexe 3

**PS : MME FERILLI, VOUS POURRIEZ DÉJÀ EN DEBATTRE CE SOIR LORS DE VOTRE SEANCE, POURQUOI PAS ?**

**De :** Monachon Fabienne <[fmonachon@blonay.ch](mailto:fmonachon@blonay.ch)>  
**Envoyé :** mardi, 27. octobre 2020 10:09  
**À :** 'grandjean.ficops@bluewin.ch' <[grandjean.ficops@bluewin.ch](mailto:grandjean.ficops@bluewin.ch)>  
**Objet :** RE: Séance Muni avec GCAB

Monsieur,  
Je vous confirme que la Municipalité recevra 4 membres de votre comité, le lundi 30 novembre prochain, à 17.00 h., à l'Aula de Bahyse.

Très bonne journée et meilleures salutations.  
Fabienne Monachon



**Commune de Blonay**  
Secrétariat municipal  
**Fabienne Monachon**  
Route du Village 45  
Case postale 12  
1807 Blonay

Tél. 021 926 82 30  
e-mail [fmonachon@blonay.ch](mailto:fmonachon@blonay.ch)  
Internet [www.blonay.ch](http://www.blonay.ch)

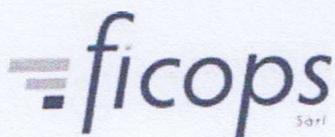
**De :** [grandjean.ficops@bluewin.ch](mailto:grandjean.ficops@bluewin.ch) <[grandjean.ficops@bluewin.ch](mailto:grandjean.ficops@bluewin.ch)>  
**Envoyé :** lundi 26 octobre 2020 16:55  
**À :** Monachon Fabienne <[fmonachon@blonay.ch](mailto:fmonachon@blonay.ch)>  
**Objet :** Séance Muni avec GCAB

Chère Madame,  
Après consultation avec mon Comité, nous viendrons, toujours à 4, le lundi 30 novembre à 17h.  
Merci pour votre confirmation.

Meilleures salutations

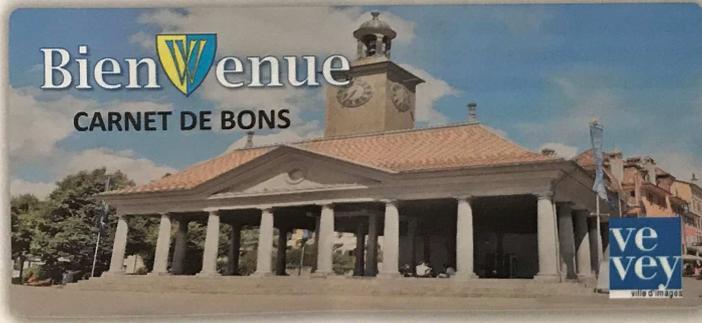
Alexandre Grandjean  
Associé-gérant  
Brevet fédéral de spécialiste  
en finance et comptabilité

Ficops Sàrl  
Route du Village 5  
Case postale 174  
1807 Blonay  
Tél : 021 943 10 10  
E-mail : [grandjean.ficops@bluewin.ch](mailto:grandjean.ficops@bluewin.ch)  
[www.ficops.ch](http://www.ficops.ch)

  
Sàrl

# Des bons d'achat pour soutenir le commerce local

La nouvelle est tombée fin septembre, la Ville de Vevey souhaite proposer dès le mois de décembre des bons d'achats utilisables dans les commerces veveysans partenaires. BienWenue à Vevey!



En achetant de tels bons, sur le mode de l'offre WelQuome proposée et financée par l'État de Vaud, les clients profitent d'un rabais de 20% sur la valeur du bon et les commerçants reçoivent, eux, une plus-value de 10%. Tous types de commerces sont concernés, épiceries, magasins de mode, bars, restaurants, hôtels, drogueries, librairies ou salons de coiffure, mais aussi le Marché de Vevey et des services culturels divers.

Les carnets de bons pourront

être achetés sur un site internet dédié ou au Bureau de l'information de la Commune. Le carnet de bon de 50 francs sera vendu 40 et une limite d'achat de 5 carnets par transaction sera fixée afin que le plus nombre puisse profiter de l'offre BienWenue.

Le moment venu, nous ne manquerons pas de vous donner plus amples informations.

*Patrizia Rodio  
sur communiqué de presse*

**INTERVIEW MYSTÈRE**

**Objet:** Aide aux entreprises - Echallens

**De :** Isabelle Alghisi <[Isabelle.Alghisi@echallens.ch](mailto:Isabelle.Alghisi@echallens.ch)>

**Envoyé :** samedi, 24 octobre 2020 17:26

**À :** Alain Bovay <[alainbovay@st-legier.ch](mailto:alainbovay@st-legier.ch)>

**Objet :** Aide aux entreprises

Monsieur le Syndic,

Si le soutien au tissu économique local occupe une place de choix pour un Exécutif, cette thématique a pris une ampleur encore plus importante ces derniers mois. Je m'adresse à vous pour vous faire part du projet que nous avons développé à Echallens et qui vise à donner un coup de pouce à nos entreprises tout en incitant la population à consommer local. Je pense que ce projet pourrait intéresser votre commune.

Le principe est simple : à l'acquisition d'un bon d'une valeur allant de 50 à 1'000 francs maximum par personne, le souscripteur en paie 80% et la commune ajoute 20%.

La différence avec d'autres actions similaires, type Qoqa ou « soutien-aux-commerçants » est que le souscripteur n'a pas besoin de décider au moment de l'achat du bon dans quelle enseigne il va le dépenser. Il « achète un montant » et, en fonction de ses besoins, il le dépense dans une enseigne puis dans une autre.

Nous avons développé notre propre plateforme web car le concept diffère de ce qui existe. En outre, nous offrons la possibilité d'avoir un portemonnaie électronique, bien plus pratique qu'un bon papier qui a le défaut d'être à la maison au moment où l'on voudrait l'utiliser ! A Echallens, la vente des bons a débuté le 11 juin et à ce jour ce sont plus de Fr. 930'000.- qui ont été souscrits sur le million à disposition.

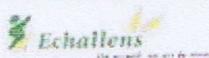
Dans notre cahier des charges, nous avons prévu un développement multi-communes car nous pensons que cet outil a les qualités pour s'inscrire dans la durée pour la promotion des acteurs locaux. Les communes d'Aigle, Orbe et Bercher ont déjà rejoint la plateforme [www.aide-aux-entreprises.ch](http://www.aide-aux-entreprises.ch). D'autres communes y réfléchissent également.

Si vous aussi avez la volonté forte d'agir en faveur de votre économie locale et si vous pensez que notre plateforme peut y répondre, ce sera très volontiers que je pourrai vous la présenter.

J'espère avoir éveillé votre curiosité et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, mes cordiales salutations.

**Isabelle Neuhaus Alghisi**  
Municipale  
Place du Château 4a  
1040 Echallens  
Tél. 079 484 97 75  
[Isabelle.alghisi@echallens.ch](mailto:Isabelle.alghisi@echallens.ch)





## AGENDA

- ✦ Pourquoi un PA ? [B. Degex]
- ✦ Historique [B. Degex]
- ✦ Objectifs [B. Degex]
- ✦ Description du Plan d'Affectation du Château [Bureau Plarel]
- ✦ Rénovation de la Ferme du Château [Bureau glatz-delachaux]
- ✦ Rappel des Mesures [B. Degex]
- ✦ Prochaines étapes [B. Degex]
- ✦ Communication [B. Degex]
- ✦ Questions



## POURQUOI UN PA ?

- Donner à la Fondation les moyens d'entretenir son patrimoine
- Un site porteur de qualités patrimoniales et paysagères exceptionnelles
- Le Plan d'extension cantonal (PEC) de 1946 régit ce site en 2 zones, inconstructible (26'143 m<sup>2</sup>) et constructible (82'135 m<sup>2</sup>)
- Affectation non conforme au Plan directeur communal (2006)
- Ce PEC ne légalise ni les activités de loisirs ni les constructions d'utilité publique
- La Municipalité et la Fondation du Château de Blonay ont décidé d'établir un plan partiel d'affectation (PA)
- Lancée il y a plus de 30 ans, sa révision a obtenu l'accord des 3 services de l'Etat concernés
- Fruit d'un large processus de concertation entre tous les partis
- Pas un projet figé mais une vision d'aménagement cohérente et durable



## HISTORIQUE

- 1986 : Lettre du Conseil d'Etat à la Municipalité « Le plan de 1946 doit être remplacé pour étendre la zone protégée au secteur non construit »
- 1990 : Constitution d'un groupe de travail pour établir les bases d'un plan partiel d'affectation
- 2003 : Reprise du dossier, ébauche de plans d'implantation de villas
- 2008 : Lancement de la procédure du PA
- 2011 : Accord préliminaire sur le PA
- 2018 : Rapport d'examen préalable et préavis des services concernés
- 2018 : Séance de coordination entre services de l'Etat, Municipalité et Fondation
- 2019 : Diverses versions et études (sonore et mobilité), examen préalable
- 2020 : Dernier examen préalable, préavis positifs des services cantonaux



## OBJECTIFS

- Donner à la Fondation les moyens d'entretenir son patrimoine
- Permettre l'édification d'un EMS de 52 lits pour remplacer Les Rosiers
- Remettre en conformité le plan d'aménagement actuel qui date de 1946 !
- Eviter des constructions autorisée par le PEC
- Préserver l'environnement et les cours d'eau
- Encourager la mobilité douce et les loisirs
- Prévoir une densification limitée aux besoins d'utilité publique
- Redessiner harmonieusement l'entrée du village

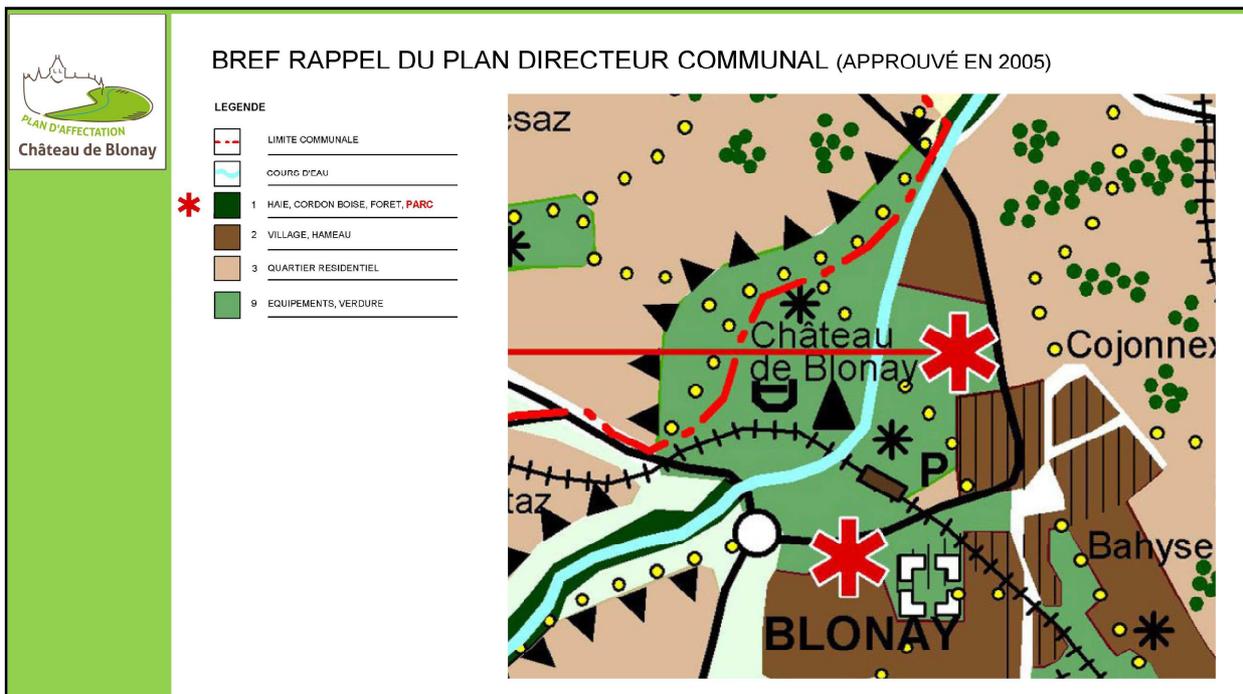
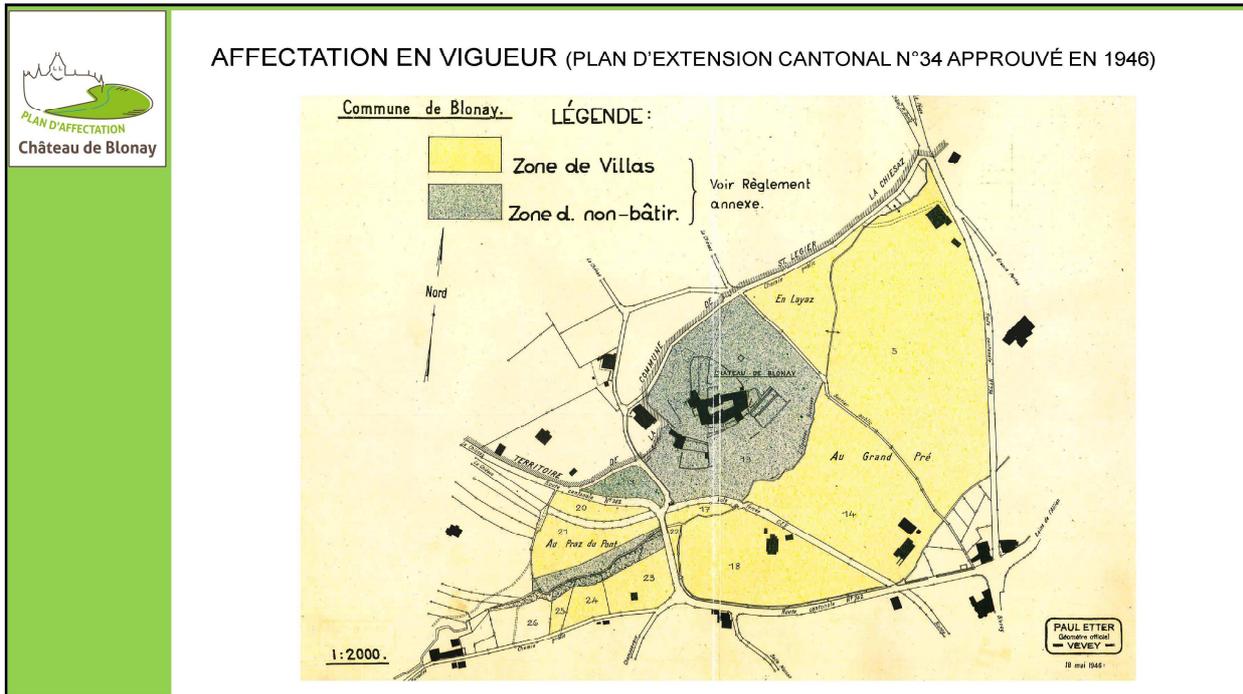


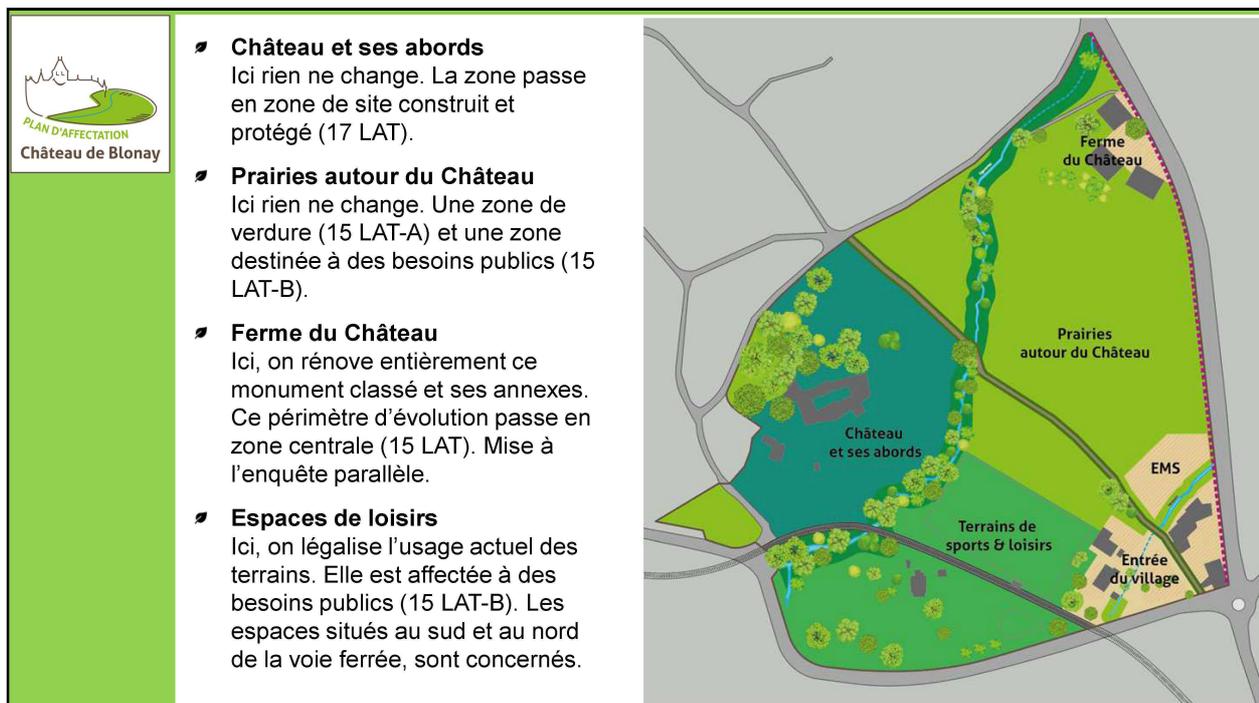
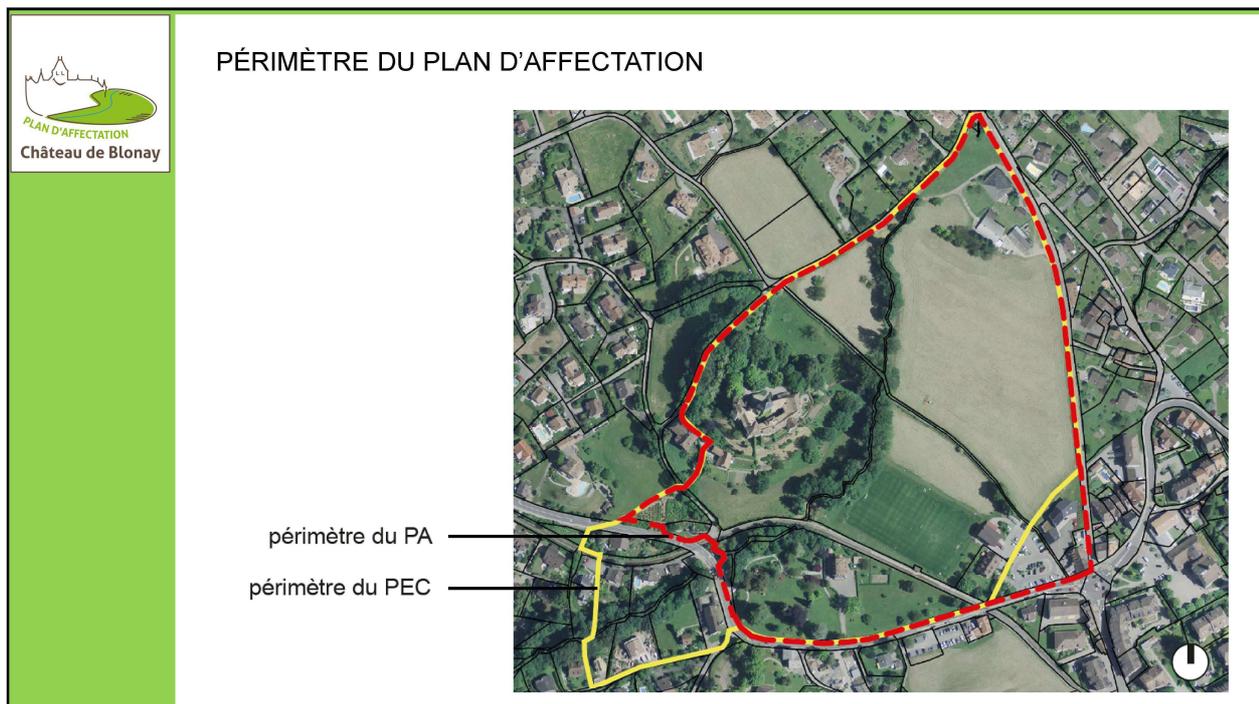
## DESCRIPTION DU PLAN D'AFFECTION

### Réalisation du plan d'affectation

Architectes et urbanistes associés - Plarel SA

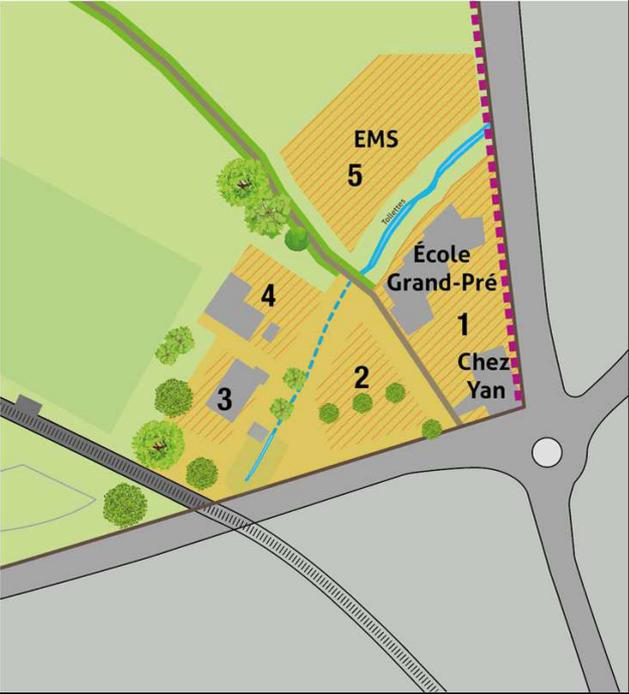
*M. Yves Blanc*







- ▀ **Entrée du village**  
Ici on réhabilite et on redessine l'entrée village. Les bâtiments existants et le parking passent en zone centrale (15 LAT).
- ▀ **Périmètre n°1** - On autorise l'extension de l'existant.
- ▀ **Périmètre n°2** - Le parking existant devient souterrain, sur lequel on vient construire une vingtaine de logements protégés
- ▀ **Périmètre n°3 et 4** - On offre des possibilités d'extension / reconstruction.
- ▀ **Périmètre n°5** - Ici on construit un EMS de 52 lits pour remplacer celui des Rosiers.

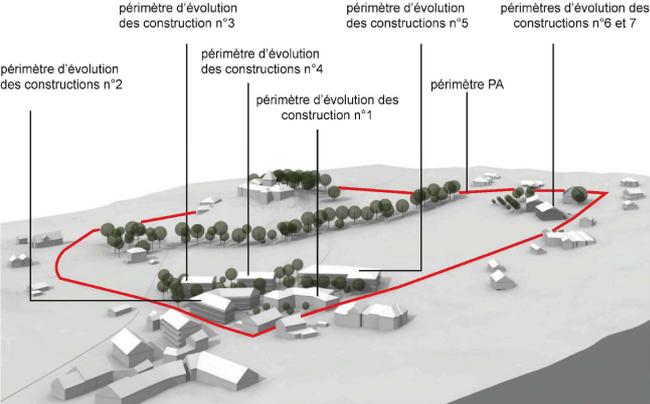




périmètre d'évolution des constructions n°3
périmètre d'évolution des constructions n°5
périmètres d'évolution des constructions n°6 et 7

périmètre d'évolution des constructions n°2
périmètre d'évolution des constructions n°4
périmètre PA

périmètre d'évolution des constructions n°1








# RENOVATION DE LA FERME

architectes associés

glt  
delachaux  
glt



Ferme du Château de Blonay façades Nord-Ouest



Ferme du Château de Blonay façades Sud-Ouest

généraliste 13 - 1260 romm +41 22 365 22 33 - atelier@delachaux.ch  
notable delachaux - d'après glt - photos: glt / glt - architectes associés / H&A / SA



# SITUATION

architectes associés

glt  
delachaux  
glt



généraliste 13 - 1260 romm +41 22 365 22 33 - atelier@delachaux.ch  
notable delachaux - d'après glt - photos: glt / glt - architectes associés / H&A / SA



## CONCEPT

- La ferme du château de Blonay semble avoir été construite au 17<sup>e</sup> siècle
- Elle est caractéristique par sa volumétrie et sa magnifique charpente
- Elle a reçu la note 2 au recensement architectural du canton de Vaud et s'apparente aux grands chalets d'alpage de la région de Jaman ou à la ferme de Noville
- Son état de conservation incite les propriétaires à engager un projet de sauvegarde, consistant principalement à conserver la volumétrie et la charpente, le projet est discuté et approuvé par Monument et Site
- Deux grands logements seront aménagés dans chacune des travées au rez et au premier. Un volume vitré sera inséré sous la charpente sans la modifier, cet espace sera éclairé par 4 lucarnes en paupière délicatement insérées dans la toiture
- Un jeu de grands percements, maintien des ouvertures existantes, asymétrie et complément à minima de nouvelles fenêtres est développé



- L'ancienne étable, provisoirement conservée partiellement, servira de couvert à voitures et de locaux de rangement.
- Le projet est conçu dans un haut objectif de développement durable : conservation maximum des éléments historiques, insertion dans le volume de structures et parois en bois, isolation en fibre de bois, chauffage par sondes géothermiques et finalement panneaux solaires photovoltaïques sur le couvert



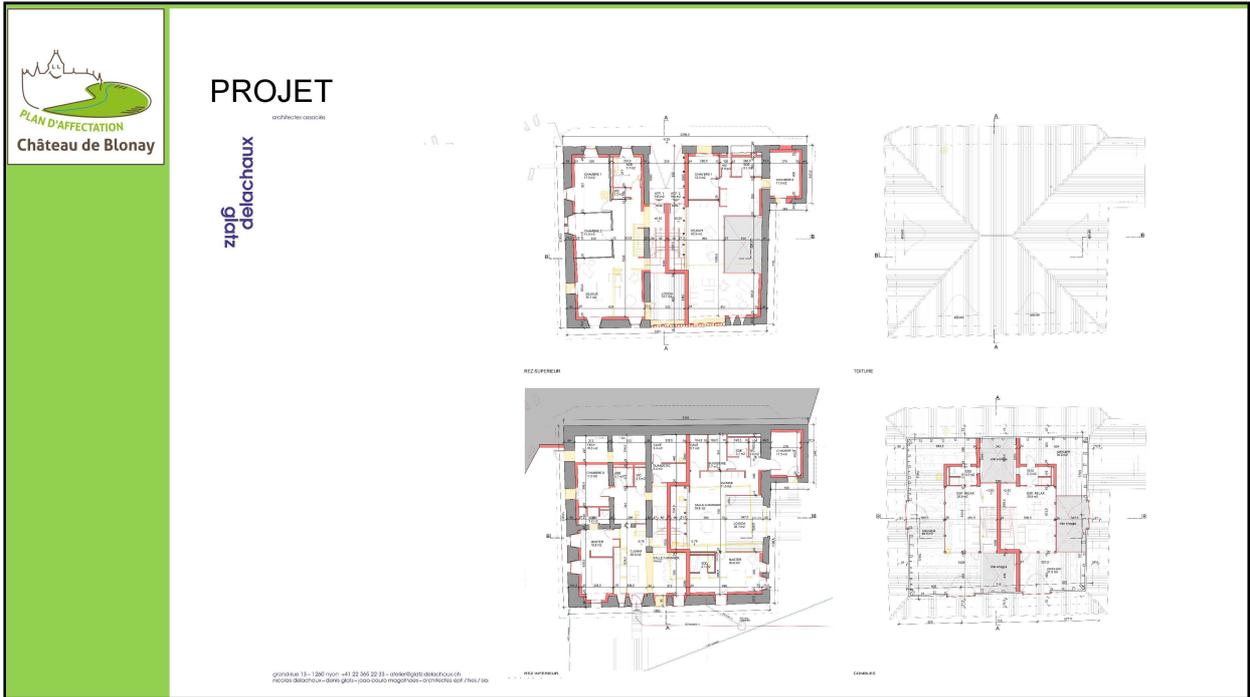
Avant  
L'Essert près de Noville



La boîte vitrée au Château de Saint-Maire

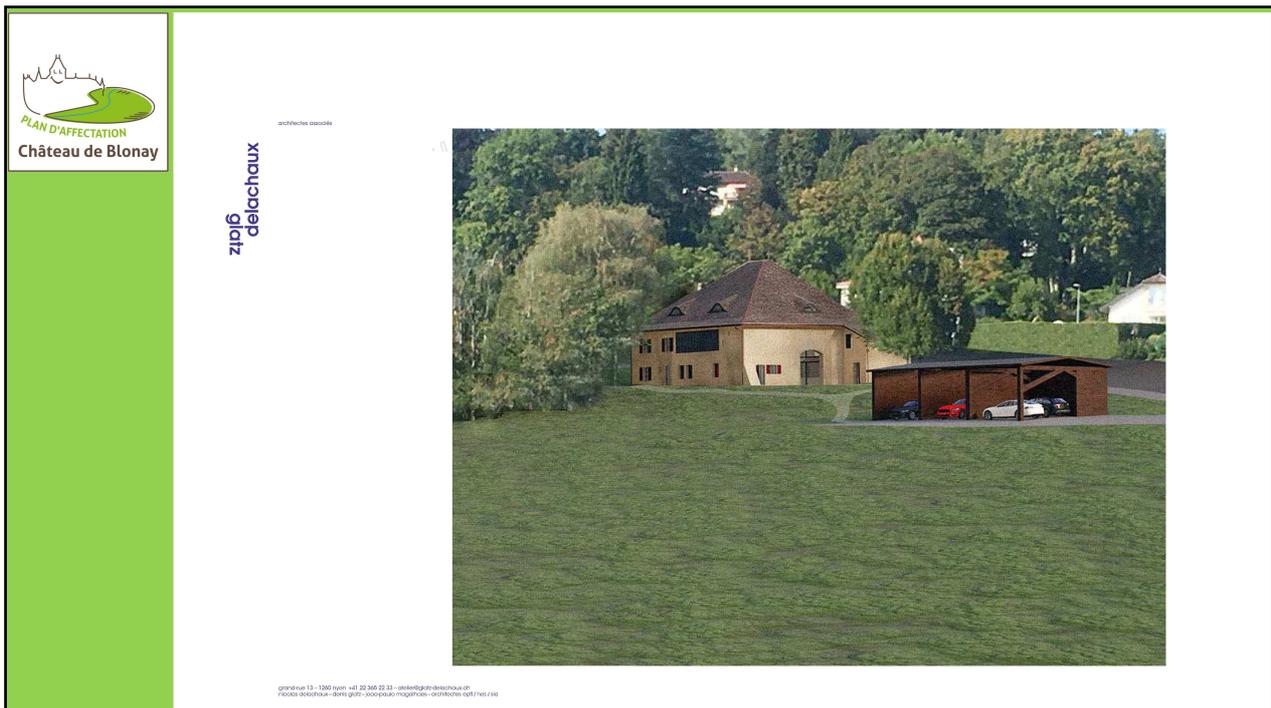


Lucarne en paupière au Château de Duillier









## RAPPEL DES MESURES

- Le parking du Grand-Pré devient souterrain
- Un bâtiment d'une vingtaine de logements protégés peut être construit
- L'entrée du village est redessinée pour lui donner unité et cohérence
- Sur la parcelle au nord de l'Ecole, un EMS de 52 lits est bâti pour remplacer celui des Rosiers
- Un chemin piétonnier est aménagé le long de la Route de Châtel-St-Denis
- L'Ognnonaz est visible sur tout son tracé, il est renaturé
- Propriété de la Fondation du Château, la Ferme du Château et ses annexes sont rénovées



PLAN D'AFFECTION  
Château de Blonay

# COMMUNICATION

- ✦ Site internet [www.pacb.ch](http://www.pacb.ch)
- ✦ Invitation tout-ménage
- ✦ Visites guidées (2 jours) & visites libres (2 mois)
- ✦ Parcours de 5 postes
- ✦ Triptyque à la Ferme du Château
- ✦ Flyer avec plan explicatif
- ✦ Articles Comm'une info
- ✦ Invitation et communiqué de presse
- ✦ Présentation au Conseil communal




Nous sommes à  
votre disposition  
pour répondre à  
vos questions

**PLAN  
D'AFFECTION**  
LE CHÂTEAU DE BLONAY



PLAN D'AFFECTION  
Château de Blonay



**Commune de Blonay**

**Séance du conseil communal du  
24 novembre 2020 à 20h30**

**Préavis 13/20**

**Sécurisation du cheminement des piétons  
du chemin du Péage entre les Chevalleyres  
et le village de Blonay**

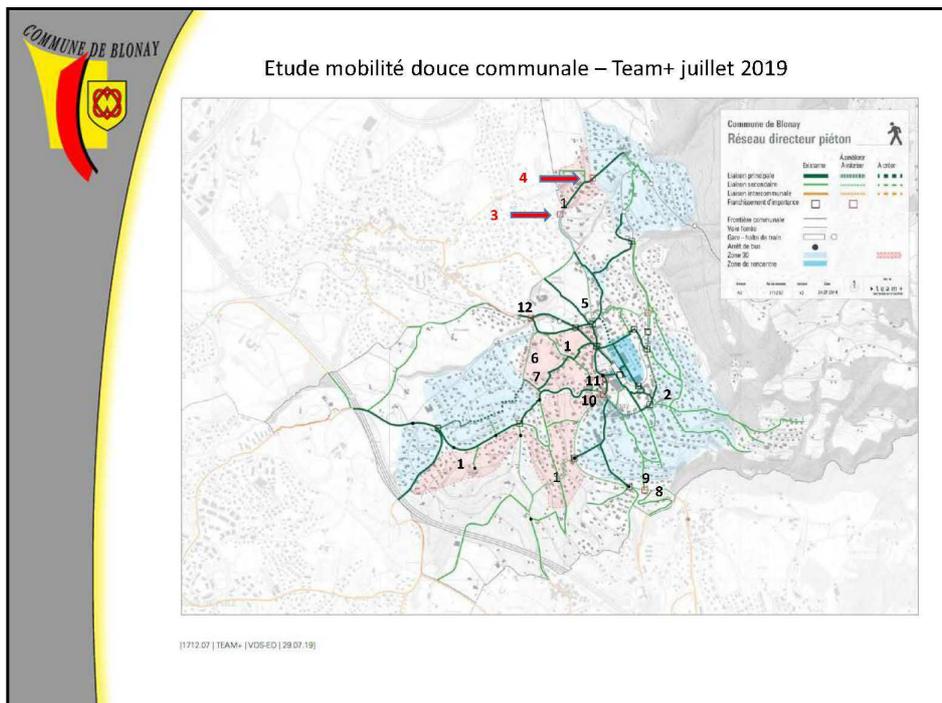
18.11.2020



**Priorisation des aménagements piétons**

	Voie	Aménagement	
Priorité A (5 ans)	Quartiers Champ-Belluet, Planaz, Mortex, Péage	Zone 30	1
	Route des Pléiades entre Chaucoy et Prélaz	Continuité du cheminement	2
	Chemin du Péage	Aide à la traversée de la route de Châtel-Saint-Denis (réfection)	3
	Chemin de Vers-chez-Bonjour	Aide à la traversée de la route de Châtel-Saint-Denis	4
	Route de Châtel-Saint-Denis entre Grand Portes et giratoire de la route de Saint-Léger	Cheminement en lien avec le PA Château	5
	Chemin de Lacuz entre la route de Saint-Léger et Fossaulon	Cheminement	6
	Chemin de Fossaulon	Cheminement	7
	Route de Brent, entre Portaz et Pont de Brent	Cheminement	8
	Route de Brent, débouché du sentier du Taxéroz	Sécurisation du débouché	9
	Route de Vevay, débouché sur le double giratoire des Oches	Cheminement	10
	Route de Vevay - Route du Village, PA Sur le Crêt	Nouvelle liaison	11
	Route de Saint-Léger, traversée de la voie ferrée et débouché Ognonnaz - Ressay	Aide à la traversée	12

[17]2.07 | TEAM+ | VOSIED | 29.07.19



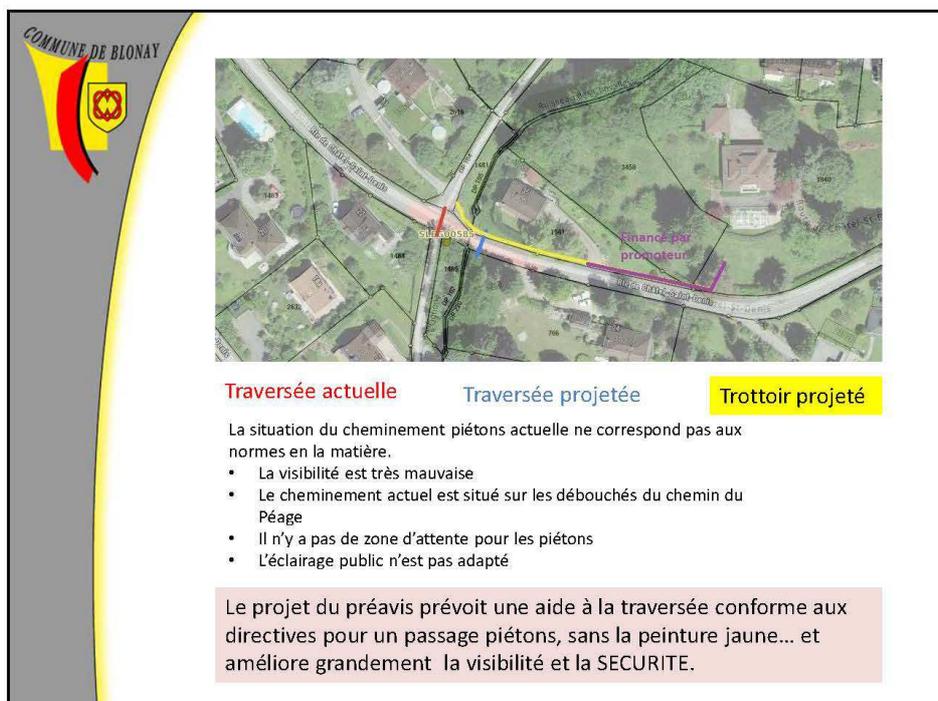
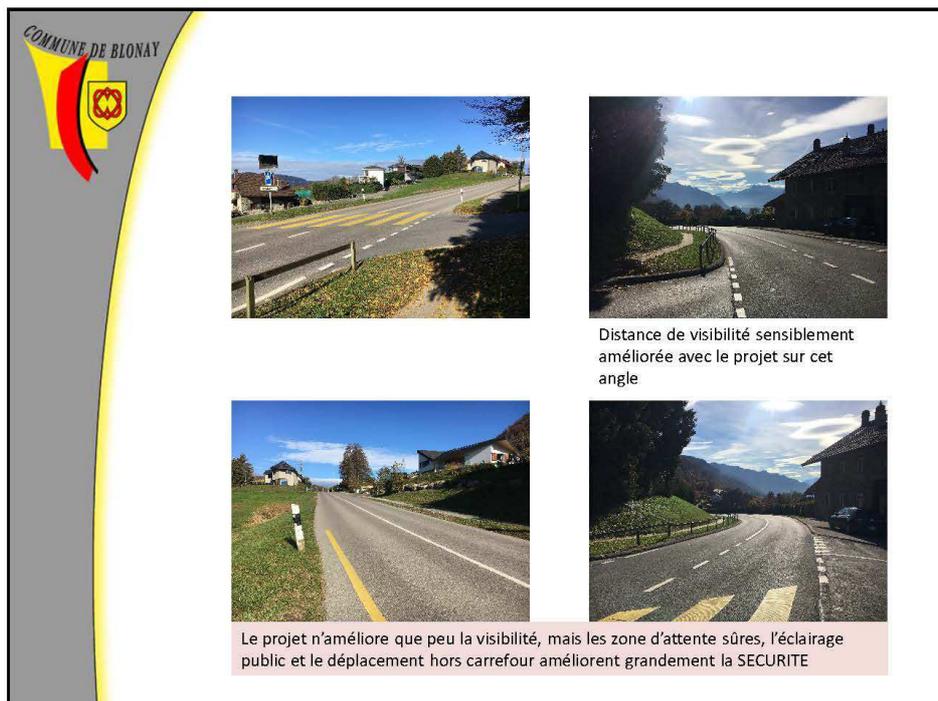
COMMUNE DE BLONAY

**Traversée actuelle** **Traversée projetée** **Trottoir projeté**

La situation du passage pour piétons actuelle ne correspond pas aux normes en la matière.

- La situation est en biais
- Le PP est situé sur le débouché des chemins de Vers-Chez-Bonjour et du Péage
- Il n'y a pas de zone d'attente pour les piétons
- Il n'y a pas d'éclairage public

**Le projet du préavis corrige ces lacunes**



COMMUNE DE BLONAY

**Vue tracé actuel**



**Vue tracé projet**



Distance de visibilité plus grande



Mauvaise visibilité, danger!



Distance de visibilité plus grande, sera encore améliorée avec la création du trottoir

COMMUNE DE BLONAY

**Vue tracé actuel**



**Vue tracé projet**

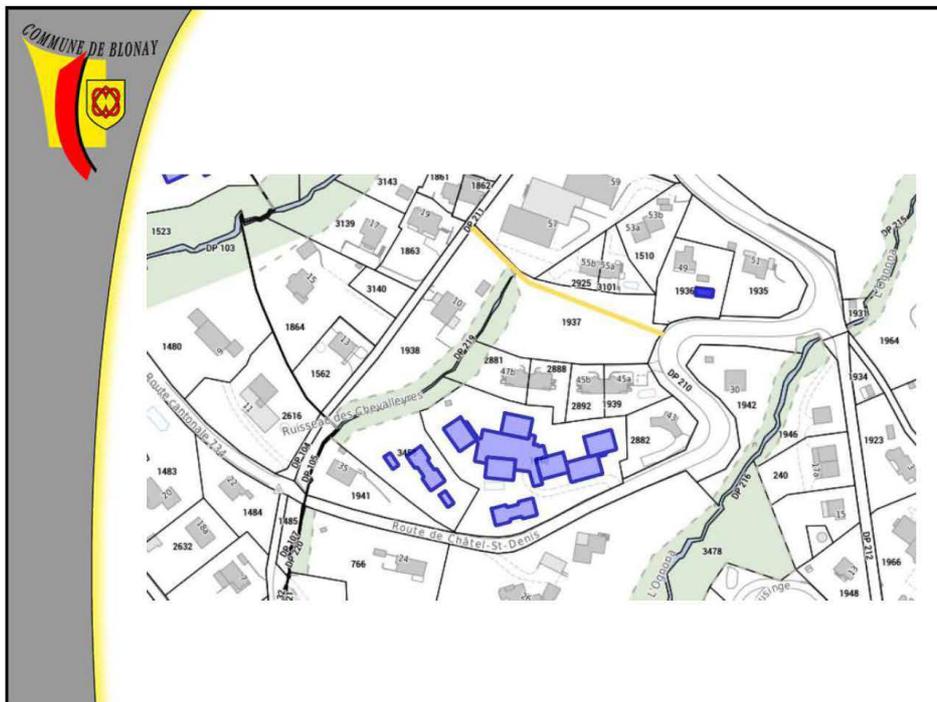


Distance de visibilité plus grande



**Meilleure visibilité sur tracé rectiligne**

Le projet améliore considérablement la visibilité, les zone d'attente sûres, l'éclairage public aux normes et le déplacement hors carrefour améliorent grandement la SECURITE



**Traversée actuelle**      **Traversée projetée**      **Trottoir projeté**

La situation du cheminement piétons actuelle ne correspond pas aux normes en la matière.

- La visibilité est très mauvaise
- Le cheminement actuel est situé sur les débouchés du chemin du Péage
- Il n'y a pas de zone d'attente pour les piétons
- L'éclairage public n'est pas adapté

Le projet du préavis prévoit une aide à la traversée conforme aux directives pour un passage piétons, sans la peinture jaune... et améliore grandement la visibilité et la SECURITE.